

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00597

Numéro SIREN : 432 271 534

Nom ou dénomination : GROUPIMO

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2023 sous le numéro de dépôt 6308



GROUPIMO

GROUPIMO S.A.

Immeuble Le Trident
12 Avenue Louis Domergue
Quartier Montgerald
97200 FORT DE FRANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

COMPTES ANNUELS *

GROUPIMO S.A.

Immeuble sis Le Trident

12 Avenue Louis Domergue

Quartier Montgerald

97200 FORT DE FRANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN ACTIF

	2022			2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	940 799	838 560	102 239	151 874
Concessions, brevets et droits similaires	800	800		1 021
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				1 665
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>941 599</i>	<i>839 360</i>	<i>102 239</i>	<i>154 560</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	87 620	53 401	34 218	39 901
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>87 620</i>	<i>53 401</i>	<i>34 218</i>	<i>39 901</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 829 568	1 859 799	1 969 769	1 764 294
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 800		17 800	19 800
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>3 847 368</i>	<i>1 859 799</i>	<i>1 987 569</i>	<i>1 784 094</i>
ACTIF IMMOBILISE	4 876 587	2 752 561	2 124 026	1 978 555
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 964		2 964	3 366
Clients et comptes rattachés	1 380 841	116 499	1 264 342	1 885 198
Autres créances	663 858	28 759	635 099	630 230
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>2 047 662</i>	<i>145 258</i>	<i>1 902 405</i>	<i>2 518 794</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	497		497	697
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>497</i>		<i>497</i>	<i>697</i>
Charges constatées d'avance	29 298		29 298	28 592
ACTIF CIRCULANT	2 077 457	145 258	1 932 199	2 548 084
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 954 044	2 897 818	4 056 226	4 526 639

BILAN PASSIF

	2022	2021
Capital social ou individuel Dont versé : 1 325 876	1 325 876	1 325 876
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	132 588	129 708
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 059 289	509 101
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	55 288	753 010
<i>Total situation nette</i>	<i>2 573 041</i>	<i>2 717 695</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 573 041	2 717 695
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	205 689	153 585
Provisions pour charges	114 028	174 425
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	319 717	328 010
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 104	22 573
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Total dettes financières</i>	<i>17 104</i>	<i>22 573</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	251 098	264 489
Dettes fiscales et sociales	299 402	324 783
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>550 500</i>	<i>589 272</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	595 863	869 088
<i>Total dettes diverses</i>	<i>595 863</i>	<i>869 088</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 163 467	1 480 933
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 056 226	4 526 639

COMPTE DE RÉSULTAT

	2022			2021
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 164 151		1 164 151	1 374 719
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 164 151		1 164 151	1 374 719
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions			19 000	12 667
d'exploitation			223	10 159
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			761	1 718
Autres produits (1) (11)				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			1 184 136	1 399 262
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			585 480	616 397
<i>Total charges externes</i>			<i>585 480</i>	<i>616 397</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			11 105	7 247
Charges de personnel				
Salaires et traitements			371 686	402 600
Charges sociales (10)			150 587	133 685
<i>Total charges de personnel</i>			<i>522 273</i>	<i>536 286</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			63 842	61 878
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			116 499	
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>180 341</i>	<i>61 878</i>
Autres charges (12)			68	58
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			1 299 267	1 221 865
RESULTAT D'EXPLOITATION			(115 131)	177 397
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			70 000	268 755
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			6 157	7 022
Reprises sur provisions et transferts de charges			207 355	884 199
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			283 512	1 159 976
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			109 962	303 231
Intérêts et charges assimilées (6)			4 156	2 870
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES			114 118	306 101
RÉSULTAT FINANCIER			169 394	853 875
RÉSULTAT COURANT			54 263	1 031 272

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2022	2021
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 355	7 780
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 468	40 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	60 397	22 131
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	88 220	69 911
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	60 675	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	28 091	262 137
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 969	114 110
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	90 735	376 246
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(2 515)	(306 336)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(3 540)	(28 074)
TOTAL DES PRODUITS	1 555 867	2 629 149
TOTAL DES CHARGES	1 500 579	1 876 139
BENEFICE ou PERTE	55 288	753 010

ANNEXE

1. Règles et méthodes comptables
2. Événements significatifs
3. Événements post clôture et perspectives
4. Notes sur le Bilan Actif
5. Notes sur le Bilan Passif
6. Notes sur le Compte de Résultat
7. Autres informations

Exercice clos le : 31/12/2022

Durée : 12 mois

Total bilan avant répartition : 4.056.226 Euros

Bénéfice : 55.288 Euros

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

(Pour mémoire, depuis le 1^{er} Janvier 2013 GROUPE PIMO S.A. n'établit plus de comptes consolidés, les seuils obligatoires n'étant pas atteints).

1. Règle et méthodes comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Présentation de la société

Fondée en Août 2000, par ses actuels dirigeants, la Société GROUPE PIMO S.A., est une société Holding et un groupe qui intervient dans les métiers des services à l'immobilier sur les Départements Français d'Amérique.

L'administration de biens (gestion et syndic), l'intermédiation immobilière (transaction, location et commercialisation de programmes neufs et anciens), et les métiers annexes (diagnostic, expertise, courtage assurance, courtage financier, formation,), constituent les activités des sociétés du groupe.

Immobilisations financières et créances rattachées

Ce poste est essentiellement constitué de titres de participation.

Les titres et créances qui y sont rattachées sont comptabilisés au bilan pour leur prix d'acquisition et dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est constatée. La valeur d'utilité d'entités opérationnelles pour lesquelles il n'existe pas d'évaluation

indépendante récente est estimée en prenant en compte, d'une part, la quote-part de capitaux propres détenue et, d'autre part, la valeur de l'entreprise déterminée à partir de multiples de marché appliqués au chiffre d'affaires.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour tenir compte des risques de non recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dépenses de publicité et de marketing

Les dépenses de publicité et de marketing sont comptabilisées en charges. Elles sont quasiment exclusivement constituées de dépenses numériques.

Provisions pour risques et charges

La société applique les dispositions du règlement sur les passifs (règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2. Evènements significatifs

Avec un résultat d'exploitation de - 115 k€ en 2022 contre +177 k€ en 2021, l'exercice a été mauvaise s'agissant du résultat d'exploitation.

Les produits ont baissé de 15%

Les charges d'exploitation ont augmenté de 6% (+43%).

La crise covid a provoqué un important effet de ciseau. Spécifiquement sur notre filiale travaux qui avait des commandes pré covid et qui devait acheter ses fournitures à des prix post covid.

De plus de nombreux impayés clients sont venus grever les comptes 2022

Des mesures fortes ont été adoptées début 2023 pour abandonner les activités non rentables.

Opération sur le capital :

Eligibilité du titre aux PEA-PME

GROUPEMO répond aux critères établis par le Ministère de L'Économie (décret d'application n°2014-283 en date du 4 mars 2014). En conséquence, les actions GROUPEMO (ALIMO) peuvent être incluses au sein du PEA-PME

Croissance externe :

NÉANT

Procédures judiciaires:

Différentes procédures judiciaires sont en cours de finalisation en défense.

EURONEXT

La société EURONEXT a assigné la société GROUPEMO en 2020

Le 19 novembre 2021, le Tribunal de Commerce de Fort de France a débouté la société EURONEXT de sa demande.

Le 6 janvier 2022, la société EURONEXT a interjeté appel du jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Fort de France.

3. Evénements post-clôture et perspectives

Procédures judiciaires:

EURONEXT

La Cour d'Appel de Fort de France a prononcé la radiation de l'affaire dans l'attente de l'homologation d'un accord transactionnel avec Euronext.

ATAO

Le 28 mai 2021, la société GROUPIMO a procédé à l'acquisition de 100% des parts sociales de la société FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE pour un montant de 270.000 € dont 100.000 euros par l'intermédiaire d'un crédit vendeur sur 3 années.

Suite à la lettre d'observation fiscale de l'administration conduisant à un redressement fiscal de la filiale FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE pour des faits de gestion antérieurs à la cession des parts, la société GROUPIMO a proposé au vendeur une compensation, en application de la convention de garantie de passif, entre l'échéance du crédit vendeur 2023 et les sommes mises à la charges de FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE suite au redressement.

Cette proposition est restée sans suite.

Le 24 mars 2023, la société ATAO a assigné la société GROUPIMO en paiement de la somme de 33 000€ tout en demandant la déchéance du terme du crédit vendeur.

La procédure est pendante.

Réorganisation et recentrage sur les métiers d'administration de biens:

La société GROUPIMO a été contrainte de devoir refuser d'abonder aux appels de fonds de ses filiales non rentables en raison du contexte économique complexe caractérisé par une augmentation du coût de la matière première, une augmentation significative de créances clients ainsi que la perte de contrats.

Les sociétés CHECK IN et RÉSIDENCE DE LA BAIE ont été placées en liquidation judiciaire le 28 février 2023. Les sociétés RENOVIMO, EXPERT'IM, VRP et ADMINIMO ont été placées en liquidation judiciaire le 28 mars 2023.

La rémunération indirecte des directeurs généraux a été réduite et un poste de direction générale supprimé le 16 mars 2023.

De plus, la société GROUPIMO a pris des dispositions pour adapter les effectifs aux nouvelles conditions de marché, y compris et surtout sur les fonctions de back et middle office dans les métiers d'administration de bien.

Toutes ces mesures devraient permettre à GROUPIMO de stabiliser son positionnement sur le marché de l'administration de biens et de retrouver sa rentabilité l'an prochain.

Filiales et participations

Depuis le 1er avril 2023, l'activité de diagnostic et d'expertise immobilière est assurée par la nouvelle filiale, la société AADIAGS.

4. Notes sur le bilan actif

OPTIONS RETENUES DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT CRC 2004-06

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition des - Immobilisations corporelles et incorporelles - Titres immobilisés et titres de placement	01.01.2005	☺		☺
Coût d'emprunts activables - Montant comptabilisé à l'actif				☺
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation - Montant comptabilisé à l'actif	31.12.2007		☺	

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	950 461		(8 862)	941 599
Terrains				0
Constructions				0
Autres immobilisations corporelles	108 888	9 473	(30 741)	87 620
Avances et acomptes				0
Immobilisations financières	3 601 893	250 099	(4 624)	3 847 368
TOTAL	4 661 242	259 572	(44 227)	4 876 587

Amortissements et Provisions	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	795 901	50 656	(7 197)	839 359
Terrains				0
Constructions				0
Autres immobilisations corporelles	68 987	15 154	(30 740)	53 401
Immobilisations financières	1 817 799	42 000		1 859 799
TOTAL	2 682 687	107 811	(37 937)	2 752 559

Les logiciels et les licences acquis par l'entreprise sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les coûts de développement des sites Internet sont immobilisés et amortis sur 5 ans.

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation.

L'augmentation de ce poste est liée à :

- l'augmentation du capital social de notre filiale GROUIMO SYNDIC en janvier 2022 pour un montant de 250.000 € qui modifie la valeur des titres détenus,
- au rachat, en juillet 2022, de 99 parts sociales de la SCI LYBY détenues par la société LA BAIE.

La diminution de ce même poste fait suite, notamment, à la cession d'1 part sociale de la SCI LYBY à notre filiale GROUIMO GESTION en juillet 2022 pour 2.6 k€

Les titres de participation sont dépréciés à hauteur de 1.859.799 € au 31/12/2022. Les titres de nos filiales EXPERTIM, ADMINIMO et VRP ont été dépréciés pour la totalité de leurs valeurs. Cette dépréciation fait suite à la mise en liquidation judiciaire de ces sociétés en mars 2023.

Les plans d'amortissements des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

Amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME

Immobilisations décomposées :

Structure :

Amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : Amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Mode d'amortissement :

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
			Structures		Composants	
	mode	durée	mode	durée	mode	durée
Immobilisations incorporelles	Linéaire	1-5 ans				
Terrains	N/A					
Contructions	Linéaire	7 ans	Linéaire	50 ans	Linéaire	10-25 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3-7 ans				

Etat des créances :

Les créances de GROUPIMO SA se détaillent comme suit :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Avances et acomptes versés	2 964	2 964	0
Clients douteux ou litigieux	126 401	126 401	0
Autres créances clients	1 254 440	694 897	559 542
Personnel, avances et acomptes	2 000	2 000	0
Fournisseurs, avoirs à recevoir	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 127	26 127	0
Impôt sur les bénéfices	206 617	206 617	0
Taxe sur la valeur ajoutée	7 862	7 862	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0
Groupe et associés	420 738	420 738	0
Débiteurs divers	514	514	0
TOTAL	2 047 662	1 488 120	559 542

Les créances clients sont principalement des créances intragroupes.

Au 31/12/2018, la société GROUPIMO détenait une créance de 983.315 € sur sa filiale GROUPIMO GESTION. Afin de permettre à sa filiale d'apurer cette dette, un protocole d'accord de paiement sur 120 mois a été signé en août 2019. Au 31/12/2022, le montant restant dû au titre de ce protocole s'élève à 656.921 €.

Le compte "clients douteux" concerne des créances liées aux conventions d'assistance facturées à nos filiales EXPERTIM (105 k€) et RENOVIMO (21 k€). Ces filiales ayant été mises en liquidation judiciaire le 28 mars 2023, ces créances, qui ont fait l'objet d'une déclaration de créances, ont été provisionnées pour la totalité au 31/12/2022.

La créance « Etat, impôt sur les bénéfices » pour 206.617 € concerne des crédits d'impôts relatifs aux CIR des années 2018 à 2020 pour GROUPIMO et ses filiales.

Nos demandes de CII des années 2015 à 2017 ont fait l'objet d'un refus par l'administration fiscale en mars 2022, diminuant la créance de 105.856 €.

Les dossiers techniques relatifs aux CII des années 2018 et 2019 ont, quant à eux, été transmis à l'Administration fiscale. A ce jour, ces dossiers n'ont pas fait l'objet d'un rejet contrairement à 2015-2017.

Une provision de 114 k€ avait été comptabilisée dans les comptes au 31/12/2021 pour couvrir le risque de rejet de nos demandes de CII des années 2018 à 2020.

Aucune demande de CII n'a été déposée au titre de l'année 2022 compte tenu des faits exposés précédemment.

La rubrique « Groupe et associés » est constituée des comptes courants des filiales de Groupimo S.A. Les comptes courants des filiales sont dépréciés à hauteur de 28.759 € au 31.12.2022, soit une diminution de 191.497 € sur 2022.

Cette diminution correspond,

- d'une part, à une reprise de la provision sur compte courant de notre filiale LA BAIE pour 207.3 k€ suite aux remboursements perçus en 2022.
- d'autre part, à une provision sur compte courant de notre filiale EXPERTIM pour 15.9 k€, montant provisionné en totalité suite à sa mise en liquidation judiciaire le 28 mars 2023

Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 29.298 €.

5. Notes sur le bilan passif

Capital social (actions ou parts)

Le capital social s'élève à 1.325.876 euros. Il est composé de 1.325.876 actions de 1 euro.

Variation des capitaux

Capitaux propres	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Capital social	1 325 876			1 325 876
Prime d'émission, de fusion, d'apport				0
Réserve Légale	129 708	2 880		132 588
Autres réserves				0
Report à nouveau	509 101	550 188		1 059 289
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	753 010	55 288	(753 010)	55 288
Provision réglementée				0
TOTAL	2 717 695	608 356	(753 010)	2 573 041

Lors de l'assemblée générale du 30 juin 2022, il a été décidé d'affecter le résultat 2021 d'un montant de 753.010 € comme suit :

- versement d'un dividende pour 199.942 €
- affectation en réserve légale pour 2.880 €
- affectation du solde pour 550.188 € en report à nouveau portant son montant à 1.059.289 €.

Provisions pour risques et charges

Provisions	31/12/2021	Dotation	Reprise	31/12/2022
Provisions pour litige				0
Provisions pour Impôts	174 425		(60 397)	114 028
Autres provisions pour risques et charges	153 585	52 104		205 689
TOTAL	328 010	52 104	(60 397)	319 717

La provision pour impôts de 114 028 € constituée en 2021, concerne le risque de rejet de nos demandes de CII des années 2018 à 2020.

La reprise sur provisions pour 60.397 € est liée au rejet, par l'administration fiscale, de nos demandes de CII des années 2015 à 2017. La rectification d'impôt a été comptabilisée au compte 671700.

Des provisions pour charges financières ont été comptabilisées en charge sur 2022 pour 52104 €. Elles concernent :

- des intérêts dans le dossier nous opposant à la SGBA pour 2.7 k€,
- des intérêts sur échéancier en cours de paiement dans le dossier BIRD pour 1.9 k€.
- des intérêts dans le dossier nous opposant à la Banque POPULAIRE pour 1.8 K€.
- la prise en charge des sommes avancées à EXPERTIM dans le cadre de la convention de trésorerie pour 45.7 k€.

État des dettes

Etat des dettes	Montant bruts	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Établissements de crédit	17 104	17 104		
Clients, avoirs à établir	0	0		
Dettes fournisseurs	251 098	251 098		
Dettes fiscales et sociales	296 028	296 028		
Dividendes à payer	3 374	3 374		
Autres dettes	566 579	533 579	33 000	
Groupe et Associés	29 284	29 284		
TOTAL	1 163 466	1 130 466	33 000	0

Le poste "dettes auprès des établissements de crédit" correspond à un solde débiteur en banque au 31/12/2022

La diminution du poste « autres dettes » (variation -274 k€) est principalement dû

- au paiement de l'échéance du prêt vendeur avec la société ATAO pour un montant de 33 k€
- à la diminution des dettes envers nos filiales pour 201.6 k€
- à l'abandon de créance en compte courant accordée par l'un des associés pour un montant de 23.5 k€.

6. Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'un montant de 1.164.151 euros comprend des prestations facturées par la holding à ses filiales pour un montant de 1.161.901 euros. Cette baisse par rapport à l'année précédente s'explique notamment par la diminution de la convention d'assistance avec notre filiale RENOVIMO.

Résultat financier

	31/12/2022
Produits de participation	70 000
Revenus des autres créances	6 157
Autres produits financiers	0
Reprise provisions charges financières	207 355
Reprise provisions pour dépréciation immos financières	0
Total	283 512
Charges d'intérêt	4 156
Provisions dépréciation des immo financières	42 000
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	67 962
Total	114 118
Résultat financier	169 394

GROUPE G a perçu 70.000 € de produits de participation au titre des résultats de l'année 2021 de ses filiales, contre 269.000 € au titre de l'exercice 2021. Ces produits se décomposent comme suit : 20 k€ de COMAPHI et 50 k€ de GROUPE G SYNDIC.

Les revenus des autres créances pour 6.2 k€ concernent les intérêts de 2022 perçus au titre du protocole d'accord de paiement avec la société GROUPE G GESTION.

La reprise sur provisions pour 207.3 k€ concerne la provision sur compte courant de notre filiale LA BAIE suite aux remboursements reçus en 2022.

Les charges d'intérêts pour 4.2 k€ concernent des intérêts bancaires et des intérêts sur comptes courants d'associés.

La provision pour dépréciation des titres de participation concerne les parts sociales de nos filiales VRP - ADMINIMO et EXPERTIM, provisions constituées suite à la mise en liquidation de ces sociétés en mars 2023.

La dotation pour charges financières de 68 k€ concerne des provisions relatives aux dossiers SGBA - BIRD et BANQUE POPULAIRE Val de France et la provision pour charges financières liée à la liquidation de notre filiale EXPERTIM en 2023 (compte courant pour 15.9 k€ et avance en convention de trésorerie pour 45.7 k€).

Résultat exceptionnel :

Détail des charges exceptionnelles :

- Rectification CII 2015 à 2017 pour 60.4 k€
- Acomptes fournisseur prescrit pour 0.3 k€
- VCN parts SCI LYBY cédés pour 2.6 k€
- Mise au rebut Consignation TGI pour 2 k€
- Abandon de créances en faveur de notre filiale EXPERTIM pour 23.5 k€
- Dotation amortissements exceptionnels pour 2 k€

Détail des Produits exceptionnels :

- Boni de liquidation pour 1.7 k€
- Fournisseurs et dettes sociales prescrites pour 2.6 k€
- Reprise sur provisions suite rectification CII 2015 à 2017 pour 60.4 k€
- Abandon de créances en notre faveur pour 23.5 k€

Transfert de charges

- Non significatif

Rémunération des dirigeants

	Rémunérations	Avantages en nature	Total
Stéphane PLAISSY	58 026	0	58 026
Didier NICOLAI	57 847	0	57 847
Philippe KAULT	0	0	0
Stide TADI	54 633	0	54 633

Ventilation de l'effectif moyen

	Effectif moyen salarié	Effectif mis à disposition	Effectif Total	%
Ingénieurs et Cadres	5			56%
Employés et agents de maîtrise	2			22%
Apprentis	2			22%
Total	9	0	0	100%

Information sur les parties liées

Au compte de résultat :

	31/12/2022
Produits	
Prestations de services	1 161 901
Produits de participation	70 000
Revenu des autres créances	6 157
Produit cession immobilisations financières	1
Charges	
Autres achats et charges externes	23 189
Autres charges exceptionnelles diverses	23 467
IS Intégré	(3 540)

Au bilan :

	Brut	Provision	Net
Actif			
Titres de participation	3 829 568	1 859 799	1 969 769
Créances clients et comptes rattachés	1 379 254	116 499	1 262 755
Autres créances	420 738	28 759	391 979
Passif			
Fournisseurs et comptes rattachés	18 326		18 326
Autres dettes	7 331		7 331

Tableau des filiales et participations au 31 12 2022

Informations financières	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue directement ou indirectement (en %)	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2022		Prêts et avances consenties par la société non encore remboursées	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
MADININA SYNDIC	258 000	(89 732)	100	258 000	258 000	0	0	823 475	(348 759)	50 000
COMAPHI	8 064	30 900	100	3 024	3 024	346 558	0	191 834	20 057	20 000
M.I. GUYANE	47 360	21 469	80	160 000	0	0	0	167 972	45 205	0
EXPERTIM	500	n/a	100	500	0	15 858	0	n/a	n/a	0
GPIMO GESTION	1 748 772	1 873 291	100	2 690 696	1 433 896	40 429	0	1 491 494	22 984	0
DFA	1 000	(1 516)	100	100 000	0	2 800	0	0	18 222	0
LA BAIE	8 100	n/a	100	300 000	0	12 901	0	n/a	n/a	0
ENCLOS	1 000	-	100	999	0	0	0	0	0	0
SUPIMO	1 000	(175 250)	100	4 750	4 750	2 022	0	5 501	(149 103)	0
LYBY	1 524	9 124	100	99	99	52	0	0	42 821	0
VRP	40 500	n/a	100	40 500	0	0	0	n/a	n/a	0
ADMINIMO	1 000	n/a	100	1 000	0	0	0	n/a	n/a	0
RENOVIMO	10 000	n/a	100	0	0	0	0	n/a	n/a	0
FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE	5 000	(31 734)	100	270 000	270 000	119	0	277 919	(181 085)	0
CHECKIN	1 000	n/a	100	0	0	0	0	n/a	n/a	0

GROUPIMO détient des participations, pour lesquels nous exposons les travaux réalisés afin de valider les valeurs bilanciellles :

- Participations pour lesquelles aucun test de dépréciation n'a été effectué au regard de la valeur brute de la participation non significative :

- Supimo : Valeur brute de 4750 €
- GROUPIMO SYNDIC : Valeur brute de 258000 €
- Lyby : Valeur brute des titres de 99 €
- Comaphi : Valeur brute des titres de 3024 €

- Participations pour lesquelles aucun test de dépréciation n'a été effectué au regard de la valeur nette de la participation (dépréciée) :

- Enclos : Valeur brute de 999 € dépréciée à 100 %
- DFA : Valeur brute de 100 000€ dépréciée à 100 %.
- Résidence de la baie : Valeur brute de 300 000 € dépréciée à 100%.
- MIG Guyane : Valeur brute de 160 000 € dépréciée à 100 %.

10

10

10

10

10

10

10

10

10

Participations ayant fait l'objet d'une dépréciation en 2022 au regard des perspectives d'avenir des filiales :

- VRP : Valeur brute de 40500 € déprécié à 100 %
- Expertim : Valeur brute de 500 € déprécié à 100 %
- Adminimo : Valeur brute de 1000 € déprécié à 100%

- Participation ayant fait l'objet d'une comparaison entre la VNC, la valeur vénale et la valeur actuelle :

- o Groupimo Gestion : Valeur Brute 2.690.696 € dépréciée à hauteur de 1.256.800 €. A la demande du CAC une provision complémentaire pour dépréciation des titres de 297 k€ a été constatée au 31/12/2021.

Les provisions pour dépréciation de titres ont été déterminées en tenant compte des événements exceptionnels relatifs aux perspectives d'activités des filiales.

Impôt sur les bénéfices – Informations sur le calcul de l'impôt sur les sociétés au titre de l'intégration fiscale

Dénomination	Société filiale	Société mère	Résultat fiscal corrigé pour détermination du résultat d'ensemble		Charge d'impôt comme en l'absence d'intégration	Comptabilisation impôts société		Déficits restants à reporter	
			Bénéfice	Déficit		Intégration fiscale - charges	intégration fiscale - produits	Avant entrée dans le Groupe	Au titre du Groupe
GROUPIMO		X	40 160				3 540		4 518 310
MADININA SYNDIC	X			346 828					
COMAPHI	X		23 597		3 540	3 540			
GPIMO GESTION	X		23 412						
DFA	X		18 222						
ENCLOS	X		0						
SUPIMO	X			134 508					
FONTENOT IMMOBILIER MARTINIQUE	X			180 849				14 419	

Les déficits fiscaux restant à reporter (**4.518 k€**) constituent aujourd'hui une vraie valeur pour Groupimo.

Crédit impôt recherche/innovation (CIR/CII)

Aucun dossier de demande de CII n'a été constitué au titre de 2022

Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires de commissaire aux comptes s'élèvent à 21.400 € pour l'année 2022.

Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

	au 31/12/2021	au 31/12/2022
Indemnités de fin de carrière	28 073	33 835

Méthodes et hypothèses utilisées :

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédits projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

- Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu est de 5,4%. Conformément aux préconisations de la norme IAS 19, ce taux est proche des taux au 31/12/2012 des obligations long terme sur le marché financier des maturités comparables aux durées résiduelles moyennes d'activité des salariés du Groupe. Toutefois, ce taux a été déterminé en excluant les valeurs financières, soumises à des fortes variations.

- Modalité de départ

L'hypothèse retenue est un départ à l'initiative de l'employé, l'indemnité versée est l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite (CCN N° 3090 - Art.34). Pour les sociétés ne relevant pas de la convention collective, les calculs ont été effectués en supposant que l'indemnité versée est égale à l'indemnité de base du code du travail. Cette indemnité est soumise à charges sociales.

- Age de départ à la retraite

Les âges de départ à la retraite retenus sont de 65 ans.

Engagements financiers

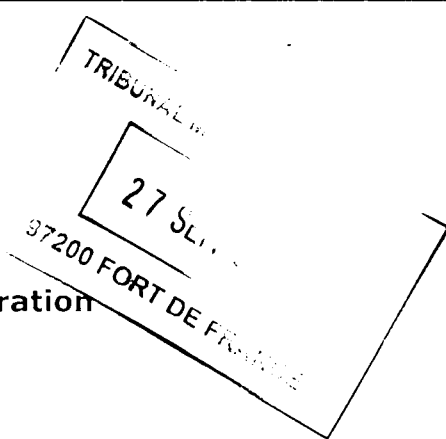
Le montant des avals, cautions et garanties données à des tiers s'élève à 0 euros pour l'exercice 2022

	31/12/2021	31/12/2022
--	------------	------------

Engagements donnés

Avals, cautions et garanties données à des tiers	0	0
Dont montant restant de l'engagement	0	0

GROUIMO
Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 1 325 876 euros
Siège social : Immeuble Trident
12/14 avenue louis Domergue
97200 FORT DE FRANCE
432 271 534 R.C.S. Fort de France



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 AOÛT 2023

Le 31 août à 9 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sis Immeuble Trident 12 / 14 avenue louis Domergue quartier Montgéralde 97200 fort de France, sur convocation du Conseil d'Administration.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre recommandée le 14 août 2023.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

La SELARL MO3C représentée par Monsieur Marc Olivier Caffier Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN, Directeur Général Délégué de Groupimo.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire : Monsieur NONNON Harry.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les 7 actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance possèdent 947 695 actions.

L'Assemblée représentant plus d'un quart du capital est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature and the initials 'HND'.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé à chaque commissaire aux comptes, accompagnée des avis de réception,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs et bulletins de vote,
- La liste des conventions courantes significatives.

Pour être soumis ou présentés à l'Assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration et ses annexes,
- le texte des projets de résolutions,
- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de Commerce.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 incluant le rapport de gestion du groupe ;
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce et approbations desdites conventions ;
- Pouvoir à donner

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RÉSOLUTIONS

Première résolution - (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021- Approbation des charges non déductibles).

L'Assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance des rapports de Gestion de la société et du Groupe établi par le Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes annuels, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2022 se soldant par un bénéfice 55 288 euros.

A

AMO

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 0 euro des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des présents ou représentés.

Deuxième résolution - (Affectation du résultat de l'exercice).

L'Assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide d'affecter le montant distribuable détaillé ci-après de la manière suivante :

Ancien report à nouveau	1 059 289 euros
Résultat de l'exercice	55 288
Réserve légale	0
Montant distribuable	0
Dividende	0
Report à Nouveau	1 114 577 euros

Mention relative à la distribution de dividendes décidée par l'assemblée :

« Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0 € par action l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI »

Mention relative aux distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2021	199 942€		
2020	200 009€		
2019	50 586€		

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des présents ou représentés.

X

H.N.C.

Troisième résolution (Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce).

L'assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées dans les conditions de l'article L 225-40 dudit Code.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des présents ou représentés.

Quatrième résolution – Pouvoir

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé à **9h28**, une discussion est ouverte entre le président du Conseil d'administration et les actionnaires de la société.

Un actionnaire interpelle le président sur l'incertitude liée à l'avenir.

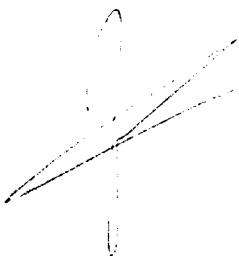
Le président rappelle le contexte lié au retournement du secteur de l'immobilier et des efforts nécessaires sur l'encadrement de la masse salariale.

De la nécessité de trouver des solutions adaptées aux demandes de la clientèle qui ont évolué vers plus d'automatisme, de célérité ainsi que l'importance de rechercher des nouveaux marchés.

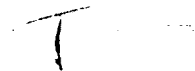
Personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à **9h31**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Secrétaire



Le président



GROUIMO

Société Anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 1.325.876 Euros
Siège social : Immeuble Le Trident
12 avenue Louis Domergue
97200 FORT DE FRANCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2023

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

A. Résultats 2022

Sur l'année 2022, le résultat net est positif pour 55 288 euros.

Globalement nous avons souhaité anticiper sur la période compliquée actuelle en provisionnant et anticipant au maximum les éléments négatifs. Nous espérons ainsi pouvoir présenter de meilleurs résultats dans les prochaines années.

Copie certifiée conforme à l'original

B. Événements significatifs

(en k€)	2019	2020	2021	2022
Total du bilan	3 483	4 098	4 527	4 056
Total capitaux propres	1 580	2 165	2 718	2 573
Chiffre d'affaires net	959	1 041	1 375	1 164
Bénéfice ou Perte	439	636	753	55
Cours de l'action au 31 12 (1)	0.083	0.11	1.60	1.60
Nombre d'actions	12 970 760	12 970 760	1 325 876	1 325 876
Capitalisation boursière	1 076 573	1 426 784	2 121 401	2 121 401

(1) Les chiffres ont été adaptés pour prendre en compte la division du nominal intervenue en 2021

Commentaire

(Pour mémoire, depuis le 1^{er} Janvier 2013, Groupimo n'établit plus de comptes consolidés, les seuils obligatoires n'étant pas atteints)

2022 est une année qui, rétrospectivement, n'aura pas été une bonne année. Différents éléments ont rendu cet exercice globalement déficitaire.

C'est principalement dans les filiales avec des activités de travaux et de contrats, mais aussi sur l'activité de syndic en Martinique, que les difficultés se sont concentrées, avec un certain impact sur les comptes de la holding.

Groupimo aura donc souffert de la crise covid a posteriori.

Le business model a été adapté très tôt sur 2023 pour prendre en compte ces réalités, dès lors qu'elles ont été officiellement connues. Différents aménagements dans la gouvernance ont été mis en œuvre.

Dans ce contexte, nous n'allons malheureusement pas pouvoir soumettre au vote de la prochaine assemblée générale un dividende.

C. Commentaire sur l'activité du groupe et ses filiales

L'activité (chiffre d'affaires) retraitée, est de 2.977k en 2022 contre 3.685k en 2021, soit une baisse de 24%.

De base, le chiffre n'avait baissé que de 3% sur 2022 (4.814k en 2022 contre 4.963 en 2021). Il incluait l'activité de travaux et contrats (pour 1.837k en 2022 contre 1.278k en 2021)). Cette activité (travaux et contrats) a depuis été extraite du périmètre groupe.

La baisse de 24% a touché principalement les activités de syndic (-338k 2022/2021), de transaction (-103k), et de gestion (122k).

1. Commentaire sur les métiers d'administration de Biens

Les métiers de l'administration de biens, activité récurrente du groupe, sont en baisse sur la période (2.332k en 2021 pour 1.871k sur 2022).

En **gestion et location**, l'activité est toujours à la peine du fait d'une décroissance de la population sur la Martinique et la Guadeloupe, et au plafonnement (maintenant depuis 2014) des honoraires de location à un plafond notoirement insuffisants qui bloquent les activités d'intermédiation locatives immobilières (8 euros/m²). De même il faut noter les difficultés pour les bailleurs privés d'obtenir un juste rendement de leur investissement, avec un cadre fiscal toujours plus contraignant, et l'absence de mesures de soutien au secteur (fin des mesures de défiscalisation). En ce sens, l'arbitrage à la vente est presque systématiquement devenu la règle à chaque départ de locataire.

L'atonie de l'appétence des bailleurs privés dans les Départements Français d'Amérique, pose toujours des soucis sur l'activité de gérance.

Syndic :

Avec 1.108K en 2022 contre 1.433K en 2021, nous sommes sévèrement attaqués sur l'activité de syndic sur une de nos filiales. Des mesures de concurrence déloyale, avec du détournement de clientèle, pèsent durement sur les renouvellements de contrats.

Des enquêtes sont en cours et des actions sont à l'étude sur ce dossier.

La crise du covid a compliqué l'exercice de la profession, et nous constatons au quotidien l'écart entre le législateur et les copropriétaires. Avec une législation surabondante, la gestion de parties communes en copropriété est toujours plus difficile.

2. Commentaire sur le métier de transaction

2022 a connu une légère baisse de cette activité. De 744k en 2021, nous avons constaté 641k de CA en transaction sur 2022.

Le marché se complique plus encore avec le durcissement du financement bancaire et la fin des mandats de commercialisation d'importance.

Il reste vrai que l'immobilier est une valeur sûre que les investisseurs reconnaissent. Groupimo reste en position efficace sur ce marché.

3. Activité de travaux

Nous avons décidé de stopper cette activité.

D. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

En K€	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires	1 041	1 375	1 164
Résultat d'exploitation	245	177	(115)
Résultat net	636	753	55
Actif immobilisé	2 038	1 978	2 124
Actif circulant	2 050	2 519	1 903
Capitaux Propres	2 165	2 718	2 573
Dettes	820	1 481	1 163

E. INFORMATION SUR LE DÉLAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS et CLIENT

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 12 2022 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Voir tableau des dettes fournisseurs et clients annexe 2

II. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

A. Procédure en cours

EURONEXT

La société EURONEXT a assigné la société GROUPIMO devant le Tribunal de Commerce de Fort de France le 28 janvier 2020 pour le paiement d'un reliquat sur les abonnements annuels 2018 et 2019.

Le 19 novembre 2021, le Tribunal de Commerce de Fort de France a débouté la société EURONEXT de sa demande.

Le 6 janvier 2022, la société EURONEXT a interjeté appel du jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Fort de France.

B. Principaux risques

1. Risques liés à la protection réglementaire et juridique

L'activité immobilière est soumise à un cadre réglementaire strict. Ce contexte réglementaire évolue régulièrement rendant les métiers plus complexes et exigeant de plus en plus de professionnalisme de la part des différents acteurs.

Groupimo a mis en place des process internes pour fournir à ses équipes les moyens de s'adapter rapidement à l'évolution de la réglementation.

La loi Hoguet, dans sa rédaction issue de la loi ALUR, soumet les professionnels de l'immobilier à une obligation de formation continue. Dans ce cadre, notre société a mis en place un système de formation obligatoire pour l'ensemble de ses collaborateurs.

2. Risques de responsabilité et défaillance

La nature de l'activité de la Société la conduit à manipuler des fonds appartenant à des tiers pour un volume important ainsi qu'à gérer des situations de défaut de paiement pour ses clients qui peuvent se retourner contre elle ou ses filiales l'amenant à faire jouer sa responsabilité financière. Ces risques de responsabilité sont couverts de manière réglementaire par des assurances et garanties.

Les sociétés du Groupe sont par ailleurs couvertes ainsi que l'exige la réglementation par des assurances de responsabilité professionnelle qui garantissent tiers et clients contre les risques d'erreurs professionnelles.

Les processus de gestion centralisée mis en place permettent de suivre les encours clients et leur échéance en temps réel et de gérer les relances. Ces mêmes process sont utilisés pour la gestion de l'encours clients propre au groupe.

La typologie de la clientèle de GROUIMO est marquée par un fort éclatement, avec un encours moyen par client faible, ce qui limite le risque de défaillance.

Les filiales du Groupe ayant une activité immobilière étaient garanties par SMA BTP.

Le détail des garanties octroyées : voir tableau des garanties au 31 décembre 2022 , annexe 3

III- UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant

IV. EVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

La société AADIAGS détenue à 100% par la société GROUIMO a été créée au cours du deuxième trimestre 2023, l'activité de diagnostic et d'expertise immobilière est assurée par cette nouvelle filiale

Procédures judiciaire :

Euronext

La Cour d'Appel de Fort de France a prononcé la radiation de l'affaire dans l'attente de l'homologation d'un accord transactionnel avec Euronext.

FONTENOY ATAO

Le 28 mai 2021, la société GROUIMO a procédé à l'acquisition de 100% des parts sociales de la société FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE pour un montant de 270.000 € dont 100.000 euros par l'intermédiaire d'un crédit vendeur sur 3 années auprès de la société ATAO.

Suite à la lettre d'observation fiscale de l'administration conduisant à un redressement fiscal de la filiale FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE, pour des faits de gestion antérieurs à la cession des parts, la société GROUIMO a proposé au vendeur une compensation, en application de la convention de garantie de passif, entre l'échéance du crédit vendeur 2023 et les sommes mises à la charges de FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE suite au redressement.

Cette proposition est restée sans suite.

Le 24 mars 2023, la société ATAO a assigné la société GROUIMO en paiement de la somme de 33 000€ tout en demandant la déchéance du terme du crédit vendeur.

La procédure est pendante.

V. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Après le rejet de nos demandes de crédit impôt recherche, nous avons dû constater la perte dans les comptes de notre filiale dédiée, Supimo, et la recentrer sur ses seules activités de formation.

VI. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société GROUPIMO a été contrainte de devoir refuser d'abonder aux appels de fonds de ses filiales non rentables en raison du contexte économique complexe caractérisé par une augmentation du coût de la matière première, une augmentation significative de créances clients ainsi que la perte de contrats. Ceci en plus d'un management défaillant.

Les sociétés CHECK IN et RÉSIDENCE DE LA BAIE ont été placées en liquidation judiciaire le 28 février 2023. Les sociétés RENOVIMO, EXPERT'IM, VRP et ADMINIMO ont été placées en liquidation judiciaire le 28 mars 2023.

Par ailleurs, la rémunération indirecte des directeurs généraux a été réduite et un poste de direction générale supprimé le 16 mars 2023.

De plus, la société GROUPIMO a pris des dispositions pour adapter les effectifs aux nouvelles conditions de marché, y compris et surtout sur les fonctions de back et middle office dans les métiers d'administration de biens.

Toutes ces mesures devraient permettre à GROUPIMO de stabiliser son positionnement sur le marché de l'administration de biens et de retrouver sa rentabilité l'an prochain.

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé aux états financiers de GROUPIMO S.A.

A. Prises de participations

La société GROUPIMO a racheté en juillet 2022, 99 parts sociales de la société SCI LYBY détenues par sa filiale RÉSIDENCE DE LA BAIE

B. Prises de contrôle

Néant

VIII. CESSIONS DE PARTICIPATIONS

La société GROUIMO a cédé en juillet 2022, 1 part sociale de la société SCI LYBY à sa filiale GROUIMO GESTION.

IX. INFORMATION SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL

En application de l'article L233-13 du Code de commerce nous vous informons qu'aucune cession n'a été constatée.

- Monsieur Stéphane PLAISSY né le 4 janvier 1969 à Paris 75018, de nationalité Française, demeurant à Le Robert 97231 Pointe la Rose détenait une participation indirecte de plus de 1/4 du capital social de la société Groupimo au 31 décembre 2022 ;

- Monsieur Philippe KAULT né le 12 octobre 1965 à Blois (41), de nationalité française, demeurant 49, rue Henri Barbusse 92190 MEUDON détenait une participation directe de plus de 1/5 du capital social de la société Groupimo au 31 décembre 2022 ;

-Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN, né le 26 mars 1969 à Paris 75016, de nationalité française, demeurant à Fort de France, 16 Route des Rochers détenait une participation directe de plus de 1/5 du capital social de la société Groupimo au 31 décembre 2022

X. PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022.

La proportion du capital détenue par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées s'élève à plus de 3.02% (soit 40098 titres détenus par les salariés) du capital social

XI. AFFECTATION DU RÉSULTAT

A. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 55 288 euros de la manière suivante :

Distribution de dividendes : 0 euros

Réserve légale : 0 euro

Report à nouveau : 55 288 euros

Si vous suivez notre proposition, le compte report à nouveau s'élèverait à 1 114 577 euros.

B. Distribution de dividendes

Le dividende unitaire est donc de 0 euros.

Le dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2^o de l'article 158-3 du Code général des impôts. Nous vous rappelons que la loi de finance 2008 a modifié l'imposition des dividendes versés aux personnes physiques. Désormais, celles-ci ont la possibilité d'opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire de 21% (article 117 quater du Code Général des Impôts) au lieu d'être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, en notifiant par écrit leur décision à la société avant la mise en paiement des dividendes.

En cas d'option pour le prélèvement libératoire de 21%, la totalité des dividendes perçus est, d'une part exclue du bénéfice de l'abattement de 40% et de l'abattement fixe annuel et d'autre part, n'ouvre pas droit au crédit d'impôt plafonné à 115 euros ou 230 euros selon la situation de famille. En outre, le bénéfice de la déduction du revenu imposable de la quote-part de CSG déductible (5,80%) est perdu.

C. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICES	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2021	199 942€		
2020	200 000€		
2019	50 586€		

XII. DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 de ce Code n'a été engagée par la société au cours de l'exercice écoulé.

XIII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

A. Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article R 225-83 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Voir : Liste Mandats GROUPIMO 2022 annexe 4

B. Situation des mandats des administrateurs

Nous indiquons au conseil que la durée des mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Philippe KAULT né le 12 octobre 1965 à Blois (41), de nationalité française, demeurant à MEUDON 92190, 49 rue Henri Barbusse.
- Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN, né le 26 mars 1969 à Paris 75016, de nationalité française, demeurant à Fort de France 97200, 16 Route des Rochers.
- Monsieur Stéphane PLAISSY, né le 4 janvier 1969 à Paris 75018, de nationalité Française, demeurant à Le Robert 97231 pointe la Rose.

Expirent le 27 juin 2024.

XIV. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Conformément aux dispositions de l'article L22-10-8 nous vous rendons compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables, et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

		Salaires	Rémunération d'administrateur	Indemnité de Gérance	Avantage en nature	TOTAL
Stéphane	Président	0	58 026		0	58 026
Plaissy	Directeur Général					
Didier	Directeur Général	0	57 847		0	57 847
Nicolai	Délégué					
Philippe	Directeur Général	0		0	0	
Kault	Délégué					
Stide	Directeur Général	54 633			0	54 633
Tadi***	Adjoint					

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

XV. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La Selarl MO3C représentée par Monsieur Marc Olivier Caffier est Commissaire aux Comptes titulaire, et la Sarl A.C.F est Commissaire aux comptes suppléant de la société GROUIMO.

XVI. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions des articles L 225-35 et R225-28 du Code de commerce et, le Conseil d'administration a autorisé :

Aucun engagement de la nature de ceux visés aux articles L225-35 et R225-28 du code de commerce n'a été souscrit au cours de l'année 2022.

XVII. Rapport sur les procédures et contrôle interne 2022

Conformément aux dispositions des articles L225-37 du Code de Commerce, nous vous rendons comptes aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général.

Le Conseil d'administration et le Président Directeur Général ont mis en place des mesures d'amélioration des procédures de contrôle des activités de la Société au cours du présent exercice, qui devront trouver leur pleine efficacité durant l'exercice.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration – Gouvernement d'entreprise

1.1. Répartition du capital de la Société

Selon le tableau de répartition de l'actionnariat joint, au 31 décembre 2022 (annexe 5).

1.2. Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration est composé de 3 membres :

- *Monsieur Philippe KAULT né le 12 octobre 1965 à Blois (41), de nationalité française, demeurant 49, rue Henri Barbusse 92190 MEUDON*
- *Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN, né le 26 mars 1969 à Paris 75016, de nationalité française, demeurant à Fort de France, 16 Route des rochers*
- *Monsieur Stéphane PLAISSY, né le 4 janvier 1969 à Paris 75018, de nationalité Française, demeurant à Le Robert 97231 pointe la Rose*

Durée des mandats d'administrateurs : 6 années

Expiration des mandats : 27 juin 2024

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil d'administration, la compréhension du monde économique (et plus particulièrement immobilier) et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

1.3. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration et limitations des pouvoirs des Directeurs Généraux

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux orientations stratégiques, économiques, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

La Société est dirigée par un Président Directeur Général qui assume, avec sa Direction Générale, la gouvernance de la Société.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes de la Société ;
- organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;

En sa qualité de Directeur Général, le Président Directeur Général exerce ses pouvoirs dans les limites des prescriptions légales.

La mission du Président Directeur Général est régulièrement visée par les administrateurs lors des conseils d'administration.

L'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général est fixé par le conseil d'administration. Les administrateurs dans leurs fonctions, contrôlent l'action du Président Directeur Général

1.4. Réunions et activités du Conseil

Le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société. En particulier, il :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôlent leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la Société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, à travers les comptes qu'il arrête, et le rapport annuel qu'il établit ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

A ce titre, il s'assure notamment :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;

- du fait qu'aucune personne ne dispose des pouvoirs d'engager la Société sans contrôle ;
- du bon fonctionnement des organes internes de contrôle.

Le Président porte à la connaissance du Conseil tout problème où, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation stratégique de la S.A. GROUIMO.

Conformément aux dispositions de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, le Commissaire aux comptes de la Société est convoqué à toutes les séances du Conseil qui examinent ou arrêtent les comptes sociaux et consolidés.

1.5. Information des administrateurs de la Société

Afin de permettre aux membres du Conseil de préparer au mieux les sujets devant être examinés lors de chaque séance, ceux-ci reçoivent un dossier comportant l'information nécessaire à la préparation des sujets figurant à l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les administrateurs peuvent se faire communiquer toutes les informations importantes concernant la Société.

1.6. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil se sont déroulées au siège social de la société.

1.7. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis par le secrétaire général du Conseil (Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN assure pour l'heure cette fonction) à l'issue de chaque réunion. Le projet est communiqué à tous les administrateurs afin qu'ils fassent part de leurs observations. Il est ensuite soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du conseil d'administration suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

1.8. Mode de fonctionnement de la Direction

La Direction Générale de la Société est assurée depuis le mois de décembre 2006 par Monsieur Stéphane PLAISSY.

Monsieur Stéphane PLAISSY travaille en coordination directe avec sa direction générale, notamment :

- Philippe KAULT qui est Directeur Général Délégué, et de Didier NICOLAÏ qui est Directeur Général Délégué

Des réunions entre ces intervenants sont organisées régulièrement afin d'assurer un reporting efficace à la Direction.

En sus, des réunions hebdomadaires sont organisées afin d'assurer une bonne circulation de l'information de la société. Ensuite, chaque directeur à la charge

d'organiser au moins une fois par semaine une réunion avec ces services et collaborateurs.

1.9. Les jetons de présence

Les administrateurs n'ont pas reçu de jetons de présence au cours de l'exercice 2022.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la sécurité des actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

2.1. Présentation et organisation de la Société

Les salariés et collaborateurs de la Société sont répartis sur le site de trident :

Agence	adresse mail	téléphone	fax	Adresse
Trident	contact@groupimo.com	05 96 75 76 77	05 96 75 09 65	Trident 12-14 avenue Louis Domergue 97200 Fort de France

Les aspects juridiques sont traités par notre service Juridique (juridique@groupimo.com) aidé selon le domaine de spécialisation de chaque problématique de cabinets d'avocats externes.

Toutes décisions et signatures de contrats engageant la Société sont centralisées au niveau des différentes directions et de la Direction Générale.

Toutes les Directions Administratives de la Société sont regroupées avec la direction du Front office, au siège afin d'accentuer la cohérence de la Direction.

2.2. Objectifs et limites du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion, de réalisation des opérations et les actions du personnel permettent d'atteindre les objectifs fixés par la Direction pour la bonne exécution de sa stratégie ;
- de vérifier que les informations comptables et financières communiquées sont fiables et représentatives de l'activité et de la situation du groupe ;
- de s'assurer que les lois et réglementations en vigueur sont respectées.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

La Société dispose d'un service Qualité qui s'occupe de faire converger grâce à la mise en place d'audit : le contrôle interne, le système de management de la qualité et la maîtrise des risques (qualite@groupimo.com).

2.3. Les acteurs du contrôle interne

Les activités de contrôles opérationnels sont réalisées par les responsables de sites ou les responsables métiers (commercial/administration des ventes, production/qualité, achats, administration et finances).

Les opérations de contrôle interne sont supervisées par la Direction Générale.

La Société se fait assister au besoin par des prestataires extérieurs : avocats pour la prévention et la gestion des contentieux, experts comptables pour l'assistance à la comptabilité.

2.4. Processus de contrôle des risques principaux

5 composantes seront étroitement liées afin de répondre efficacement à la stratégie et au développement de la Société.

1. Une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des modes opératoires, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés.
2. La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités.
3. Un système de recensement, d'analyse et de gestion des risques.

4. Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société.
5. Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance s'appuiera sur la fonction d'audit interne de la société.
Il s'agira de vérifier l'adéquation entre la réalité du terrain et les objectifs du groupe.

A cet effet, l'intranet est d'ores et déjà opérationnel (espaceco.groupimo.fr) et est le vecteur principal des 5 points cités ci-dessus.

Risques liés à la stratégie et au développement de la Société

Le Président Directeur Général, qui est en contact direct et quotidien avec les différents responsables de sites, et surtout avec les directeurs généraux, bénéficie d'une remontée régulière d'informations financières et commerciales afin de faire évoluer rapidement les infrastructures et les capacités humaines si nécessaire.

Par ailleurs, le Président Directeur Général entretient des liens privilégiés avec l'ensemble des fournisseurs et prestataires de services qui permettent à la Société de proposer des produits innovants par rapport à ceux de ses concurrents et d'être très réactive aux attentes des clients.

Risques relatifs à l'activité

Les risques relatifs aux fonctions principales de la Société sont principalement couverts par la mise en place d'états de suivi réalisés sous forme de reporting régulier (c'est le cas pour chacun des métiers avec un suivi par rapport aux objectifs qui est publié chaque mois).

Risques liés aux fonctions support

Les fonctions support comprennent le management du personnel, la finance, le juridique, les systèmes d'information.

3. Préparation de l'information financière

Plusieurs procédures ont été mises en place afin de s'assurer du contrôle de la gestion financière et de la bonne information comptable de la Société et afin de l'adapter aux nécessités d'information du public dans le cadre de sociétés admises aux négociations sur un marché organisé et faisant appel public à l'épargne.

L'information financière et comptable fait l'objet d'un *reporting* quasi-permanent au Président Directeur Général.

La Direction financière de la Société fait appel à des experts externes chaque fois que cela s'avère nécessaire afin de répondre à l'ensemble des problématiques.

La direction générale et ses équipes, assurent notamment la coordination du processus de clôture et le suivi des opérations fiscales.

3.1. Système d'information

Le logiciel SAGE est actuellement utilisé pour la partie comptable. Le logiciel INVOKE EXPLORER est utilisé pour établir les liasses fiscales.

Les logiciels métiers sont Login et Vilogi pour la gestion et la copropriété, Windiags pour les diagnostics, Novanet pour le courtage d'assurance, et Redmine en CRM.

Le Système d'Information Décisionnelle (SID) se développe autour de Redmine dans lequel a été intégré un CRM. L'ensemble est dorénavant commercialisé sous l'appellation MatriXimo.

3.2. Processus budgétaire

Chaque année la Direction Générale établit un compte de résultat prévisionnel pour la Société. Ce compte de résultat est validé par les différents services sur la base des choix stratégiques. Ce budget donne lieu à une actualisation des hypothèses retenues lorsque cela est nécessaire.

3.3. Processus d'arrêté comptable semestriel et annuel

Le processus d'arrêté comptable est confié à la comptabilité société. Celle-ci travaille en étroite collaboration avec les autres départements qui lui apportent toutes les informations dont elles ont la responsabilité. En particulier :

- Les responsables de sites et services
- La comptabilité mandant

3.4. Gestion de la trésorerie et contrôle des paiements

La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction Générale. Les rapprochements bancaires sont revus régulièrement et le plan de trésorerie à court terme est ajusté quotidiennement. Les engagements hors bilan font l'objet d'un recensement annuel par le service comptabilité société.

Toutes les factures font l'objet d'un contrôle par le responsable du site ou du métier qui a engagé la dépense ou par les Directeurs généraux.

Seuls ont le pouvoir de signer les chèques et ordres de virement :

- le Président Directeur Général et les directeurs généraux.

La Direction Générale surveille le niveau de la trésorerie au quotidien.

3.5. Procédures de suivi des actifs

La Société n'a pas formalisé ses procédures de suivi des actifs.

Compte tenu de son activité et de son organisation, les actifs les plus sensibles sont constitués par les valeurs de ses participations.

3.6. Procédures de contrôle de la communication financière

La Société est cotée sur le marché d'Eurogrowth depuis juillet 2007. La Société est tenue d'informer le marché et ses actionnaires de tout élément significatif intervenant et pouvant avoir une incidence sur son cours de bourse.

La communication financière est préparée par la comptabilité société, à l'exception de celle qui n'est pas liée à des données comptables.

Toute communication financière, y compris les communiqués de presse, les rapports de gestion et les états financiers sont rédigés/revus de manière transversale par la Direction Générale, et pour les opérations le nécessitant un cabinet d'avocats. Ils sont soumis à l'ensemble des administrateurs avant publication.

De façon à limiter le risque d'une communication erronée ou contradictoire, la Société a recours à la société In extenso

XVIII. Rapport sur la responsabilité sociale des entreprises

Ainsi que nous avons pu l'affirmer et que nous le mettons en pratique au quotidien, la Rse est un point important chez Groupimo. Groupimo a ainsi obtenu la note de 79/100 au test en termes de maturité en matière de Rse (voir rapport Rse annexe 6).

Conclusions du Président

Ce rapport a été préparé avec l'appui de la Direction générale. Il a également été soumis aux administrateurs et leurs remarques ont été prises en compte pour sa finalisation.

La Société est consciente de la nécessité de gérer au mieux ses procédures liées aux processus opérationnels, afin d'améliorer ses marges et son résultat et afin de se conformer aux exigences d'information liées à son statut de société dont les titres sont négociés sur un marché organisé et faisant appel public à l'épargne.

A cet effet, une lecture exhaustive du présent rapport sera donnée lors de la prochaine réunion de Direction pour que chacun puisse l'appréhender au mieux.

Le Président estime que les mesures décidées, dont la mise en œuvre prend par nature du temps, sécurisent et amélioreront sensiblement l'information et le

contrôle interne, à chacune des étapes de production et de gestion (financière, commerciale et comptable) et à protéger les actionnaires et le marché.

Nous espérons que ces propositions remporteront votre agrément et que vous voudrez bien émettre un vote favorable aux résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
Le 12 juin 2023

ANNEXE 1- Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2022
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 297 076	1 297 076	1 297 076	1 325 876	1 325 876
Nombre des actions ordinaires existantes	12 970 760	12 970 760	12 970 760	1 325 876	1 325 876
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	871 747	959 223	1 041 082	1 374 719	1 164 151
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	286 817	279 291	618 894	269 025	76 267
Impôts sur les bénéfices	-22 150	-95 212	-94 106	-28 074	-3 540
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	367 879	438 893	635 505	753 010	55 288
Résultat distribué	0	0	50 586	200 009	
III. Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.023	0.021	0.055	0.224	0.060
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.028	0.033	0.049	0.568	0.0417
Dividende attribué à chaque action (a)	0	0	0.0039	0.0154	
IV. Personnel Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	8	8	10	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	261 885	304 469	248 121	386 632	361 120

Dettes Fournisseurs au 31.12.2022

GROUPIMO

Échéances 31/12/21	Dettes échues à la clôture	Échéances à J+15	Échéances entre J+16 et J+30	Échéances entre J+31 et J+45	Échéances entre J+46 et J+60	Échéances au-delà de J+60	Hors échéance	Total Dettes Fournisseurs
Fournisseurs A00	153 878 €	- €	17 475 €	9 475 €	10 761 €	9 581 €		201 170 €
Fournisseurs B00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Fournisseurs C00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Fournisseurs D00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Fournisseurs E00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Fournisseurs Groupe	18 326 €	- €	- €	- €	- €	- €		18 326 €
Total à payer	172 203 €	- €	17 475 €	9 475 €	10 761 €	9 581 €	- €	219 496 €
Factures non parvenues	31 603 €							31 603 €
Avances et Acomptes	- 2 964 €							- 2 964 €
Autres Avoirs	- €							- €
TOTAL	200 842 €	- €	17 475 €	9 475 €	10 761 €	9 581 €	- €	248 135 €

Créances Clients au 31.12.2022

GROUPIMO

Échéances 31/12/21	Créances échues à la clôture	Échéances à J+15	Échéances entre J+16 et J+30	Échéances entre J+31 et J+45	Échéances entre J+46 et J+60	Échéances au- delà de J+60	Hors échéance	Total Créances Clients
Clients A00	1 587 €	- €	- €	- €	- €	- €		1 587 €
Clients B00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Clients C00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Clients D00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Clients E00	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Clients Groupe	1 165 773 €	- €	60 977 €	- €	- €	95 088 €		1 321 837 €
Total à payer	1 167 360 €	- €	60 977 €	- €	- €	95 088 €	- €	1 323 424 €
Clients douteux	- €							- €
Factures à établir	57 321 €							57 321 €
Clients Intérêts courus	95 €							95 €
Clients Avoirs à établir	- €							- €
Autres Avoirs	- €							- €
TOTAL	1 224 776 €	- €	60 977 €	- €	- €	95 088 €	- €	1 380 841 €

ANNEXE III - GARANTIE GROUIMO au 31 12 2022

AGENCES	SMA BTP/LLOYD	ACTIVITES	MONTANT DE LA GARANTIE	C.P.
GROUPIMO GESTION	001 587235/1	GESTION	1 900 000	97212018000021251
MADININA SYNDIC	001 587162/3	SYNDIC	4 530 000	972120186000011134
MIG GUYANE	001 587218/1	GESTION SYNDIC	410 000 110 000	97312018000034181
FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE	101824	SYNDIC GESTION TRANSACTION	2 400 000 110 000 110 000	97212017000022056



GROUPIMO

Annexe IV - Liste Mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux de Groupimo au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

(Article 225-102-1 alinéa 3 code de commerce)

DIRIGEANTS

Monsieur Stéphane PLAISSY
Né le 4 janvier 1969 à Paris (18^e)

GROUPIMO (SA), Président du Conseil d'Administration, Administrateur, Président Directeur Général,
MADININA SYNDIC (EURL), Gérant
VRP (SARL), Gérant
M.I. GUYANE (SARL), Cogérant
CHECK IN (SARL), Gérant

SPL (EURL), Gérant

Monsieur Didier NICOLAI
Né le 26 mars 1969 à Paris (16^e)

GROUPIMO (SA), Administrateur, Directeur Général Délégué
GROUPIMO GESTION (SARL), Gérant
COMAPHI (SARL), Gérant
M.I. GUYANE (SARL), Gérant
LES TERRASSES DE L'ENCLOS (SCI), Gérant
SUPIMO (SARL), Gérant
RÉSIDENT DE LA BAIE (SARL), Gérant
SCI LYBY (EURL), Gérant
EXPERT'IM (SARL), Gérant
DNI (EURL), Gérant
DIN (EURL), Gérant
ELGER, (S.A.S), Président
FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE (SARL), Cogérant

Monsieur Philippe KAULT
Né le 12 octobre 1965 à Blois

GROUPIMO (SA), Administrateur, Directeur Général Délégué
DFA (SARL), Gérant
PK (EURL), Gérant
PAK (EURL), Gérant
KAPIMAT (SARL), Gérant
PATRIMO (SARL), Gérant
RENOVIMO (SARL), Gérant
ADMINIMO (SARL), Gérant
INVESTIMO (SARL), Gérant

Monsieur Stide TADI
Né le 27 janvier 1986 à Fort de France

GROUPIMO (SA), Directeur Général Adjoint
FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE (SARL), Cogérant



Groupimo.fr



0596 76 62 26 • Contact@groupimo.com • 12/14 Av. Louis Domergue - Imm. Le Trident Bat A - Montgéralde - 97200 FORT DE FRANCE

Groupimo (SA) représentée par le PDG en exercice. IBAN : FR76 1287 9000 0100 2211 2214 093 - BIC : DELUFR22XXX - DOM : DELUBAC
RCS FORT DE FRANCE TMC N° 432 271 534 00070 au capital de 1 325 670 €



GROUPEMO

Identifiant	nature titre	Quantité totale	Quantité votes simples	Quantité votes doubles	Nombre de voix	Civilité
00000005	Nominatif Pur	484	0	484	968	MME
00000007	Nominatif Pur	503	0	503	1006	M.
00000010	Nominatif Pur	30	0	30	60	MLLE
00000011	Nominatif Pur	10	0	10	20	MLLE
00000012	Nominatif Pur	5	0	5	10	M.
00000016	Nominatif Pur	222	0	222	444	MLLE
00000017	Nominatif Pur	15	0	15	30	M.
00000019	Nominatif Pur	1	0	1	2	M.
00000020	Nominatif Pur	1	0	1	2	MME
00000021	Nominatif Pur	37	0	37	74	M.
00000022	Nominatif Pur	3	0	3	6	MME
00000023	Nominatif Pur	7	0	7	14	MME
00000024	Nominatif Pur	12	0	12	24	MME
00000025	Nominatif Pur	348	0	348	696	M.
00000026	Nominatif Pur	15	0	15	30	MME
00000027	Nominatif Pur	12	0	12	24	MME
00000028	Nominatif Pur	825	0	825	1650	MME
00000029	Nominatif Pur	180	0	180	360	MME
00000030	Nominatif Pur	37	0	37	74	MME
00000031	Nominatif Pur	90	0	90	180	MME
00000032	Nominatif Pur	150	0	150	300	M.
00000033	Nominatif Pur	39	0	39	78	MME
00000035	Nominatif Pur	60	0	60	120	MME
00000037	Nominatif Pur	502	0	502	1004	M.
00000038	Nominatif Pur	3	0	3	6	MLLE
00000039	Nominatif Pur	522	0	522	1044	MLLE
00000040	Nominatif Pur	15	0	15	30	MLLE
00000041	Nominatif Pur	642	0	642	1284	M.
00000042	Nominatif Pur	3	0	3	6	MME
00000043	Nominatif Pur	15	0	15	30	M.

00000061	Nominatif Pur	2 180	2 000	180	2360	M.
00000064	Nominatif Pur	250	0	250	500	MME
00000065	Nominatif Pur	4 025	300	3725	7750	M.
00000066	Nominatif Pur	4 582	1000	3582	8164	MME
00000067	Nominatif Pur	130	0	130	260	MLLE
00000068	Nominatif Pur	602	0	602	1204	MME
00000069	Nominatif Pur	15	0	15	30	MME
00000070	Nominatif Pur	502	0	502	1004	MLLE
00000071	Nominatif Pur	1 100	0	1100	2200	M.
00000072	Nominatif Pur	75	0	75	150	M.
00000073	Nominatif Pur	230	0	230	460	MME
00000074	Nominatif Pur	41	0	41	82	MME
00000075	Nominatif Pur	90	0	90	180	M.
00000077	Nominatif Pur	1 039	200	839	1878	MME
00000078	Nominatif Pur	60	0	60	120	MLLE
00000080	Nominatif Pur	12	0	12	24	M.
00000082	Nominatif Pur	1	0	1	2	MLLE

00000086	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME
00000088	Nominatif Pur	20	0	20	40	MME
00000090	Nominatif Pur	1 200	200	1000	2200	MME
00000091	Nominatif Pur	1 700	500	1200	2900	MME
00000093	Nominatif Pur	770	0	770	1540	MME
00000095	Nominatif Pur	3 680	1000	2680	6360	MME
00000096	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME
00000098	Nominatif Pur	20	0	20	40	M.
00000100	Nominatif Pur	515	0	515	1030	MME
00000104	Nominatif Pur	60	0	60	120	MME
00000105	Nominatif Pur	60	0	60	120	MME
00000110	Nominatif Pur	20	0	20	40	MME
00000112	Nominatif Pur	60	0	60	120	MME
00000114	Nominatif Pur	20	0	20	40	MME
00000116	Nominatif Pur	20	0	20	40	MME
00000117	Nominatif Pur	20	0	20	40	MME
00000118	Nominatif Pur	460	0	460	920	M.
00000119	Nominatif Pur	20	0	20	40	MME
00000120	Nominatif Pur	1 070	200	870	1940	MME
00000121	Nominatif Pur	60	0	60	120	MME
00000122	Nominatif Pur	200	200	0	200	MME
00000124	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME

00000158	Nominatif Pur	50	0	50	100	M.
00000162	Nominatif Pur	50	0	50	100	M.
00000164	Nominatif Pur	50	0	50	100	M.
00000165	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME
00000166	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME
00000169	Nominatif Pur	10	0	10	20	M.
00000171	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME
00000172	Nominatif Pur	10	0	10	20	M.
00000173	Nominatif Pur	50	0	50	100	MME
00000174	Nominatif Pur	85	0	85	170	M.
00000176	Nominatif Administré	150	0	150	300	M.
00000177	Nominatif Pur	177	0	177	354	M.
00000179	Nominatif Pur	1 050	0	1 050	2 100	M.
00000180	Nominatif Pur	10	0	10	20	MME
00000181	Nominatif Pur	550	0	550	1 100	MME
00000182	Nominatif Pur	1 330	500	830	2 160	M.
00000184	Nominatif Pur	5 360	5 000	360	5 720	M.
00000185	Nominatif Pur	574	0	574	1 148	M.
00000186	Nominatif Pur	1 180	0	1 180	2 360	M.
00000187	Nominatif Pur	1 180	0	1 180	2 360	MME
00000189	Nominatif Administré	1 027	0	1 027	2 054	M.

00000191	Nominatif Pur	100	0	100	200	MLLE
00000192	Nominatif Pur	50	0	50	100	M.
00000193	Nominatif Pur	250	200	50	300	MLLE
00000194	Nominatif Pur	50	0	50	100	MLLE
00000195	Nominatif Pur	180	0	180	360	M.
00000196	Nominatif Pur	79	0	79	158	M.
00000197	Nominatif Pur	180	0	180	360	MLLE
00000198	Nominatif Pur	80	0	80	160	MLLE
00000199	Nominatif Pur	1 090	1 000	90	1 180	M.
00000200	Nominatif Pur	2 090	2 000	90	2 180	M.
00000201	Nominatif Administré	12	0	12	24	M.
00000202	Nominatif Administré	7	0	7	14	M.
00000203	Nominatif Administré	36	36	0	36	M.

00000205	Nominatif Administré	6 300	6 300	0	6 300	M.
00000206	Nominatif Administré	5 163	5 163	0	5 163	MME
00000207	Nominatif Pur	200	200	0	200	M.
00000208	Nominatif Pur	100	100	0	100	M.
00000209	Nominatif Pur	200	200	0	200	MME

00000227	Nominatif Pur	1 000	1000	0	1000	M.
00000228	Nominatif Pur	700	700	0	700	MME
00000229	Nominatif Pur	500	500	0	500	M.
00000230	Nominatif Pur	200	200	0	200	M.
00000231	Nominatif Pur	3 000	3000	0	3000	M.
Totaux		80 406	39099	41307	121713	
Identifiant	nature titre	Quantité totale	Quantité votes simples	Quantité votes doubles	Nombre de voix	Civilité
PUBLIC	Action aux porteurs	311 433	311 433	0	311 433	
PUBLIC	Nominatif	80 406	39 099	40 280	119 659	
ACTIONNAIRES MAJORITAIRES						
00000204	Nominatif Administré	311 175	0	311 175	1 868 074	
00000085	Nominatif Pur	2 300	0	2 300	622 350	M.
00000190	Nominatif Administré	326 744	0	326 744	4 600	M.
00000083	Nominatif Administré	293 818	0	293 818	653 488	
	Cumul	1 325 876	350 532	974 317	587 636	M.
					2 299 166	

A ESIA

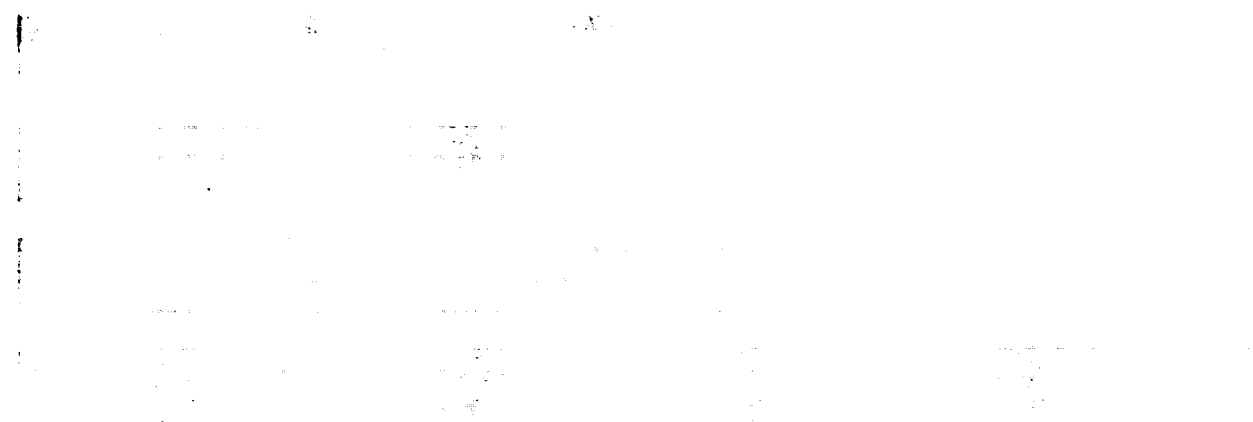
afnor

Secteur d'activité : Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
Effectif : Moins de 10 salariés

Notes globales auto-déclarées

79/100

Pondérations des thèmes



1 : Vision en termes de responsabilité sociétale et gouvernance

2 : Déploiement de la démarche RSE et communication

3 : Ressources humaines, relations et conditions de travail

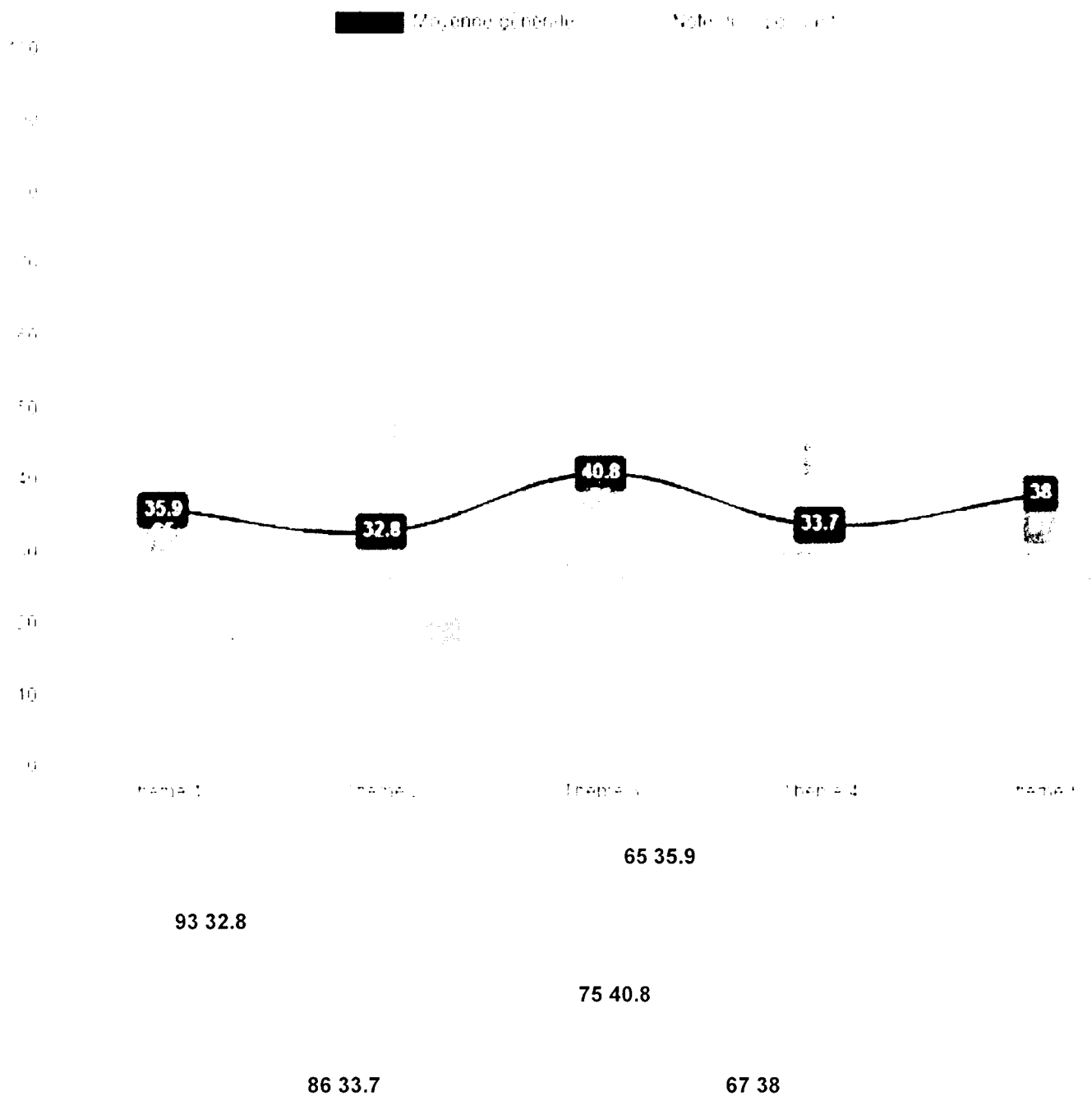
4 : Modes de production, de consommation durables et questions relatives aux consommateurs

5 : Performance RSE de l'entreprise

Page

Page

Résultats par thème



Rapport de synthèse - Forum RSE online

Répartition par engagement

1 : Réflexion globale sur l'activité et le modèle économique 6 67

technologique et réglementaire en lien avec la RSE **3 67 8** :

Communication interne et externe **4 100 9** : Formation et

compétences **5 67 10** : Diversité, équité, égalité des chances **5**

100 11 : Gestion de la santé et de la sécurité au travail (S&ST)

5 67 12 : Qualité de vie au travail (QVT) **6 67 13** : Innovation et

conception vers une production durable **4 100 14** : Achats

responsables **4 100 15** : Management de l'environnement **2 67**

16 : Utilisation durable des ressources (eau, énergie et matière)

4 67 17 : Gestion et traitement des rejets, émissions dans l'air,

effluents dans l'eau... **4 100 18** : Protection des écosystèmes et

de leur biodiversité **4 67 19** : Protection de la santé et de la

sécurité des clients, consommateurs... **5 100 20** : Satisfaction

des clients et des consommateurs finaux **5 67 21** : Ancrage

territorial et développement local **4 100**

2 : Identification et dialogue avec les parties prenantes... **5 33 3**

: Loyauté des pratiques **4 100 4** : Gouvernance et prise de

décision **4 67 5** : Identification des rôles, des responsabilités /

leadership et autorités... **4 100 6** : Management de la RSE et

intégration dans les activités de l'entreprise **4 100 7** : Veille

22 : Suivi et mesure de la performance RSE **10 67**

on en t

isabilité

ivert

on en t

év.

Niveau 2 : La stratégie de RSE est formalisée dans le cadre d'une politique RSE, elle est adaptée à la nature de l'activité et à la taille de l'entreprise, sur la base d'un état des lieux de ses actions de RSE. La politique RSE comprend des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi ont été établis.

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

on en t

év.

Niveau 1 : L'entreprise connaît précisément les parties prenantes qui ont un lien direct, contractuel ou non, avec ses activités et connaît ses principaux enjeux RSE sectoriels.

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Niveau 3 : L'entreprise impose des pratiques éthiques à ses transactions. Elle dispose d'outils de prévention, d'alerte et de suivi qui assurent la loyauté de sa conduite dans la mise en œuvre de ses activités. Ces outils sont connus et appliqués aussi bien par le personnel que la direction. L'entreprise a mis en place des actions de formation des équipes à l'éthique des affaires. Un/des référent(s) interne(s) dédié(s) au management des risques éthiques est/sont désigné(s). L'entreprise se base sur les référentiels, textes

réglementaires et normatifs sur l'anti-corruption, la protection des lanceurs d'alerte, la loyauté des pratiques, etc.

Autres mises en œuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Niveau 2 : L'entreprise a mis en œuvre un processus de prise de décision prenant compte des attentes des parties prenantes concernées ou impactées par les décisions

Autres mises en œuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Thématique : Développement durable et responsabilité sociale

Niveau 3 : Le responsable RSE est membre des instances décisionnelles de l'entreprise. Un comité de pilotage RSE réunissant la

direction, le responsable RSE et ses référents se réunit régulièrement pour surveiller le déploiement des actions RSE et l'atteinte des objectifs. Les dirigeants et managers font preuve d'un leadership et d'une exemplarité pour témoigner d'un engagement fort sur le sujet.

Aucune mise en œuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Niveau 3 : La Direction de l'entreprise s'assure de l'atteinte des objectifs RSE collectifs et individuels. Elle veille à la cohérence globale et

à la transversalité des actions engagées en lien avec la stratégie RSE. Des objectifs RSE sont assignés à chaque niveau. La direction met en place des mécanismes de reconnaissance individuels de l'atteinte des objectifs RSE (par exemple : rémunération variable, etc.) et communique autour du partage de la valeur ajoutée (intéressement, participation, etc.). Ces mécanismes de reconnaissance individuels sont révisés régulièrement et en cohérence avec la hiérarchisation des enjeux RSE sectoriels de l'entreprise.

Autres mises en œuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Niveau 2 : L'entreprise exerce une veille sur l'ensemble des domaines de sa responsabilité sociétale, elle traduit la réglementation en

exigences internes en s'assurant qu'elles sont comprises par tous et pratique des contrôles systématiques et réguliers. Elle met en place une veille permanente sur les meilleures technologies disponibles.

Aucune mise en œuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Niveau 3 : Un plan de communication interne et externe est structuré et répond aux attentes des parties prenantes. L'entreprise dispose

d'outils de communication spécifique à la RSE. L'entreprise a mis en œuvre un dispositif d'évaluation du niveau de compréhension de sa communication par ses parties prenantes internes et externes.

Autres mises en œuvre :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse à la question :

Niveau 2 : L'entreprise dispose d'un plan de développement des compétences qu'elle applique sans discrimination. Elle a mis en place des mécanismes d'évaluation des formations et de leurs retombées en termes de performance. Elle met en place des actions de mise à niveau des compétences. Elle sensibilise ses collaborateurs à la responsabilité sociétale.

Réponse à la question :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse à la question :

Niveau 3 : Les ressources humaines sont gérées en tenant compte des diversités culturelles et sociales et en respectant les Droits de l'Homme à tous les niveaux. Cette démarche a obtenu une reconnaissance externe : Label diversité, label égalité,etc...

Réponse à la question :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse à la question :

Niveau 2 : L'entreprise met en place des procédures visant à surveiller, à évaluer et à consigner régulièrement les mesures de sécurité et de protection de la santé au travail, ces procédures sont périodiquement revues.

Réponse à la question :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse à la question :

Niveau 2 : L'entreprise adopte plusieurs mesures destinées à favoriser la qualité de vie au travail des collaborateurs. Elle implique les managers dans leur mise en œuvre au travers de suivi d'objectifs.

Réponse à la question :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

QUESTION 4 : Indiquez la question, le nombre de questions durant le processus et le temps relatif à la question posée.

Réponse à la question :

Niveau 3 : L'entreprise a identifié les impacts environnementaux et sociétaux. Elle a mis en place une démarche d'éco-socio-conception et / ou une démarche d'ACV pour ses produits et services ainsi qu'une démarche d'économie circulaire avec les acteurs de son territoire ou en interne (écologie industrielle et territoriale, réutilisation, réemploi). Un processus d'innovation intègre systématiquement ces éléments afin de réduire les impacts négatifs et de lutter contre toute forme de gaspillage.

Réponse à la question :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse à la question :

Niveau 3 : Les cahiers des charges contiennent systématiquement des exigences relatives à l'environnement, aux droits de l'Homme, aux conditions sociales, à la sécurité et à la loyauté dans les affaires. Une cartographie des risques par famille d'achats a été réalisée et a permis de mettre en place une démarche d'amélioration continue, partagée avec les fournisseurs identifiés comme stratégiques et/ou à risque. Des dispositifs d'évaluation et de contrôle du risque fournisseurs sont mis en place.

Réponse à la question :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse : Niveau 1

Niveau 2 : Les résultats du diagnostic initial ont été présentés, les cibles sont identifiées, un système de management de l'environnement est déployé, des actions de mise à niveau sont conduites et suivies.

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse : Niveau 2

Niveau 2 : Par ses efforts proactifs, l'entreprise a réalisé un diagnostic de flux entrants et sortants qui lui a permis d'identifier ses principaux postes consommateurs. Elle a ainsi fortement diminué sa consommation de ressources (eau, énergie, matière) via l'amélioration technologique de ses procédés et autres initiatives relatives à l'économie de ressources.

Réponse : Niveau 1

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse : Niveau 3

Niveau 3 : L'entreprise rend compte de ses initiatives de réduction, de valorisation ou de traitement de ses émissions, effluents et déchets mises en œuvre au cours d'une période de reporting définie et significative.

Réponse : Niveau 1

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse : Niveau 2

Niveau 2 : L'entreprise a identifié les impacts directs ou indirects de ses activités ou de ses produits sur la biodiversité et a engagé, au delà du cadre réglementaire, des mesures significatives visant à réduire et/ou compenser son interaction.

Réponse : Niveau 1

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse : Niveau 3

Niveau 3 : Des solutions innovantes sont proposées en matière d'informations sur tous les aspects relatifs à la protection de la santé, des données et de la sécurité du consommateur, et plus largement sur tous les aspects en lien avec la démarche RSE de l'entreprise. Un plan de gestion de crise est mis en place pour pallier à tout incident pouvant influencer sur la santé/sécurité/données des consommateurs.

Réponse : Niveau 1

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Réponse : Niveau 2

Niveau 2 : L'entreprise a engagé une démarche d'écoute active des clients et consommateurs qui lui permet d'innover et de renouveler autant que nécessaire son catalogue de produits et de services en privilégiant une offre responsable. Des indicateurs sont en place permettant de mesurer l'évolution de la part de produits et de prestations durables / responsables dans l'offre.

Réponse :

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Reportage par l'é

Niveau 3 : l'entreprise sait capitaliser sur les spécificités de son territoire pour le développement pérenne de ses activités et contribue positivement au développement durable de son territoire. L'organisation mesure sa contribution sociétale au territoire et définit des actions d'amélioration. Elle a co-construit un indicateur de mesure de son interdépendance avec son ou ses territoires en collaboration avec ses parties prenantes concernées.

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question

Reportage par l'é

Niveau 2 : Une démarche RSE a été définie et les axes stratégiques font l'objet de mesure à l'aide d'indicateurs clés. Un système de reporting des indicateurs est mis en œuvre avec une analyse des résultats et des tendances au regard des objectifs fixés.

Reportage par l'é

L'évalué n'a pas saisi de commentaire à cette question



Commissaire aux Comptes

GROUPIMO

SA au capital de 1 325 876 €

**Siège social : 12/14 av. Domergue - Immeuble Trident
97200 FORT DE FRANCE**

RCS FORT DE FRANCE N° 432.271.534

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

À l'assemblée générale de la société GROUPIMO,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article Articles L. 225-38 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article Articles L. 225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article Articles L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

- 1) **CHECK IN- GROUIMO**, convention d'assistance administrative financière et commerciale

Cette convention concerne STEPHANE PLAISSY (Administrateur)

- 2) **FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE- GROUIMO**, convention d'assistance administrative et financière

Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (Administrateur)

- 3) **GROUIMO GESTION- GROUIMO**, convention d'assistance administrative financière et commerciale

Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (Administrateur)

- 4) **COMAPHI - GROUIMO**, convention d'assistance administrative financière et commerciale

Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (Administrateur)

- 5) **EXPERT'IM- GROUIMO**, convention d'assistance administrative financière et commerciale

Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (Administrateur)

- 6) **MADININA SYNDIC- GROUIMO**, convention d'assistance administrative financière et commerciale

Cette convention concerne STEPHANE PLAISSY (Administrateur)

- 7) **MIG GUYANE- GROUIMO**, convention d'assistance administrative financière et commerciale

Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (Administrateur)

- 8) **RESIDENCE DE LA BAIE - GROUIMO**, convention d'assistance administrative

Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (Administrateur)

- 9) **DFA - GROUIMO**, convention d'assistance administrative

Cette convention concerne PHILIPPE KAULT (Administrateur)

- 10) **LYBY - GROUIMO**, convention d'assistance administrative

Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (Administrateur)

- 11) **EURL DNI-GROUIMO**, convention d'assistance administrative

Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (Administrateur)

- 12) **EURL SPL-GROUIMO**, convention d'assistance administrative

Cette convention concerne STEPHANE PLAISSY (Administrateur)

13) EURL PK-GROUPIMO, convention d'assistance administrative

Cette convention concerne PHILIPPE KAULT (Administrateur)

14) SUP'IMO - GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale

Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (Administrateur)

15) VRP - GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale

Cette convention concerne STEPHANE PLAISSY (Administrateur)

16) MADININA SYNDIC - GROUPIMO, convention de mise à disposition de personnel

Cette Convention concerne STEPHANE PLAISSY

17) RENOVIMO- GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale

Cette convention concerne PHILIPPE KAULT (Administrateur)

18) ADMINIMO- GROUPIMO, convention d'assistance administrative et financière

Cette convention concerne PHILIPPE KAULT (Administrateur)

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

01) GROUPIMO - SUPIMO, Convention de prestation technologique et logistique

Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (Administrateur)

02) EURL STA - GROUPIMO Convention de gestion administrative

Cette convention concerne STIDE TADI (Administrateur)

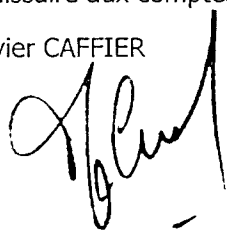
III - Récapitulatif des facturations GROUPIMO aux filiales et les entreprises détenues par les administrateurs ayant pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022:

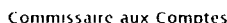
	CONVENTION COMMERCIALE	CONVENTION ADMINISTRATIVE
GROUPIMO GESTION	379 200 €	
MIG GUYANE	32 400 €	
COMAPHI	38 367 €	
MADININA SYNDIC	323 780 €	
EXPERT'IM	14 710 €	
EURL SPL		750 €
EURL PK		750 €
EURL DNI		750 €
DFA		500 €
LYBY		500 €
SUPIMO	32 400 €	
VRP	30 000 €	
RENOVIMO	135 360 €	
ADMINIMO	52 400 €	
Check IN	47 264 €	
FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE	50 400 €	
RÉSIDENTE DE LA BAIE		5 000€

Fait à SAINT MARTIN DE L'IF, le 26 Juin 2023

Le Commissaire aux comptes

Marc-Olivier CAFFIER





100-334600-100

SA au capital de 1 325 876 €

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2022

À l'assemblée de la SA GROUPEMO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA GROUIMO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

9/02

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos contrôles opérés sur les titres de participations, ont contribué à notre certification. La mention figurant en annexe des comptes annuels au paragraphe « immobilisations financières » complète l'information financières des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne



comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

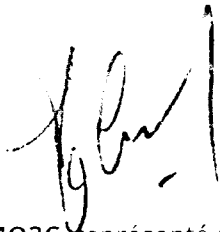
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT MARTIN DE L'IF, le 26 Juin 2023

Le Commissaire aux comptes



MO3C, représenté par
Marc-Olivier CAFFIER



GROUPIMO

GROUPIMO S.A.

Immeuble Le Trident
12 Avenue Louis Domergue
Quartier Montgerald
97200 FORT DE FRANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

GROUPIMO S.A.

Immeuble sis Le Trident

12 Avenue Louis Domergue

Quartier Montgerald

97200 FORT DE FRANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN ACTIF

	2022			2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	940 799	838 560	102 239	151 874
Concessions, brevets et droits similaires	800	800		1 021
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				1 665
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>941 599</i>	<i>839 360</i>	<i>102 239</i>	<i>154 560</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	87 620	53 401	34 218	39 901
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>87 620</i>	<i>53 401</i>	<i>34 218</i>	<i>39 901</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 829 568	1 859 799	1 969 769	1 764 294
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 800		17 800	19 800
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>3 847 368</i>	<i>1 859 799</i>	<i>1 987 569</i>	<i>1 784 094</i>
ACTIF IMMOBILISE	4 876 587	2 752 561	2 124 026	1 978 555
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 964		2 964	3 366
Clients et comptes rattachés	1 380 841	116 499	1 264 342	1 885 198
Autres créances	663 858	28 759	635 099	630 230
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>2 047 662</i>	<i>145 258</i>	<i>1 902 405</i>	<i>2 518 794</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	497		497	697
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>497</i>		<i>497</i>	<i>697</i>
Charges constatées d'avance	29 298		29 298	28 592
ACTIF CIRCULANT	2 077 457	145 258	1 932 199	2 548 084
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 954 044	2 897 818	4 056 226	4 526 639

9/10

BILAN PASSIF

	2022	2021
Capital social ou individuel Dont versé : 1 325 876	1 325 876	1 325 876
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	132 588	129 708
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 059 289	509 101
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	55 288	753 010
<i>Total situation nette</i>	<i>2 573 041</i>	<i>2 717 695</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 573 041	2 717 695
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	205 689	153 585
Provisions pour charges	114 028	174 425
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	319 717	328 010
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 104	22 573
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Total dettes financières</i>	<i>17 104</i>	<i>22 573</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	251 098	264 489
Dettes fiscales et sociales	299 402	324 783
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>550 500</i>	<i>589 272</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	595 863	869 088
<i>Total dettes diverses</i>	<i>595 863</i>	<i>869 088</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 163 467	1 480 933
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 056 226	4 526 639

afac

COMPTE DE RÉSULTAT

	2022			2021
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 164 151		1 164 151	1 374 719
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 164 151		1 164 151	1 374 719
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			19 000	12 667
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			223	10 159
Autres produits (1) (11)			761	1 718
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			1 184 136	1 399 262
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			585 480	616 397
<i>Total charges externes</i>			<i>585 480</i>	<i>616 397</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			11 105	7 247
Charges de personnel				
Salaires et traitements			371 686	402 600
Charges sociales (10)			150 587	133 685
<i>Total charges de personnel</i>			<i>522 273</i>	<i>536 286</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			63 842	61 878
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			116 499	
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>180 341</i>	<i>61 878</i>
Autres charges (12)			68	58
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			1 299 267	1 221 865
RESULTAT D'EXPLOITATION			(115 131)	177 397
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			70 000	268 755
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			6 157	7 022
Reprises sur provisions et transferts de charges			207 355	884 199
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			283 512	1 159 976
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			109 962	303 231
Intérêts et charges assimilées (6)			4 156	2 870
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES			114 118	306 101
RÉSULTAT FINANCIER			169 394	853 875
RÉSULTAT COURANT			54 263	1 031 272

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2022	2021
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 355	7 780
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 468	40 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	60 397	22 131
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	88 220	69 911
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	60 675	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	28 091	262 137
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 969	114 110
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	90 735	376 246
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(2 515)	(306 336)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(3 540)	(28 074)
TOTAL DES PRODUITS	1 555 867	2 629 149
TOTAL DES CHARGES	1 500 579	1 876 139
BENEFICE ou PERTE	55 288	753 010



ANNEXE

1. Règles et méthodes comptables
2. Événements significatifs
3. Événements post clôture et perspectives
4. Notes sur le Bilan Actif
5. Notes sur le Bilan Passif
6. Notes sur le Compte de Résultat
7. Autres informations

Exercice clos le : 31/12/2022

Durée : 12 mois

Total bilan avant répartition : 4.056.226 Euros

Bénéfice : 55.288 Euros

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

(Pour mémoire, depuis le 1^{er} Janvier 2013 GROUPE G S.A. n'établit plus de comptes consolidés, les seuils obligatoires n'étant pas atteints).

1. Règle et méthodes comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Présentation de la société

Fondée en Août 2000, par ses actuels dirigeants, la Société GROUPE G S.A., est une société Holding et un groupe qui intervient dans les métiers des services à l'immobilier sur les Départements Français d'Amérique.

L'administration de biens (gestion et syndic), l'intermédiation immobilière (transaction, location et commercialisation de programmes neufs et anciens), et les métiers annexes (diagnostic, expertise, courtage assurance, courtage financier, formation,), constituent les activités des sociétés du groupe.

Immobilisations financières et créances rattachées

Ce poste est essentiellement constitué de titres de participation.

Les titres et créances qui y sont rattachées sont comptabilisés au bilan pour leur prix d'acquisition et dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est constatée. La valeur d'utilité d'entités opérationnelles pour lesquelles il n'existe pas d'évaluation

2. Evénements significatifs

Avec un résultat d'exploitation de - 115 k€ en 2022 contre +177 k€ en 2021, l'exercice a été mauvais s'agissant du résultat d'exploitation.

Les produits ont baissé de 15%

Les charges d'exploitation ont augmenté de 6% (+43%).

La crise covid a provoqué un important effet de ciseau. Spécifiquement sur notre filiale travaux qui avait des commandes pré covid et qui devait acheter ses fournitures à des prix post covid.

De plus de nombreux impayés clients sont venus grever les comptes 2022

Des mesures fortes ont été adoptées début 2023 pour abandonner les activités non rentables.

Opération sur le capital :

Eligibilité du titre aux PEA-PME

GROUPE ALMO répond aux critères établis par le Ministère de L'Économie (décret d'application n°2014-283 en date du 4 mars 2014). En conséquence, les actions GROUPE ALMO (ALMO) peuvent être incluses au sein du PEA-PME

Croissance externe :

NÉANT

Procédures judiciaires:

Différentes procédures judiciaires sont en cours de finalisation en défense.

EURONEXT

La société EURONEXT a assigné la société GROUPE ALMO en 2020

Le 19 novembre 2021, le Tribunal de Commerce de Fort de France a débouté la société EURONEXT de sa demande.

Le 6 janvier 2022, la société EURONEXT a interjeté appel du jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Fort de France.

100

100

100

100

100

Procédures judiciaires:

EURONEXT

La Cour d'Appel de Fort de France a prononcé la radiation de l'affaire dans l'attente de l'homologation d'un accord transactionnel avec Euronext.

ATAO

Le 28 mai 2021, la société GROUIMO a procédé à l'acquisition de 100% des parts sociales de la société FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE pour un montant de 270.000 € dont 100.000 euros par l'intermédiaire d'un crédit vendeur sur 3 années.

Suite à la lettre d'observation fiscale de l'administration conduisant à un redressement fiscal de la filiale FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE pour des faits de gestion antérieurs à la cession des parts, la société GROUIMO a proposé au vendeur une compensation, en application de la convention de garantie de passif, entre l'échéance du crédit vendeur 2023 et les sommes mises à la charges de FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE suite au redressement.

Cette proposition est restée sans suite.

Le 24 mars 2023, la société ATAO a assigné la société GROUIMO en paiement de la somme de 33 000€ tout en demandant la déchéance du terme du crédit vendeur.

La procédure est pendante.

Réorganisation et recentrage sur les métiers d'administration de biens:

La société GROUIMO a été contrainte de devoir refuser d'abonder aux appels de fonds de ses filiales non rentables en raison du contexte économique complexe caractérisé par une augmentation du coût de la matière première, une augmentation significative de créances clients ainsi que la perte de contrats.

Les sociétés CHECK IN et RÉSIDENCE DE LA BAIE ont été placées en liquidation judiciaire le 28 février 2023. Les sociétés RENOVIMO, EXPERT'IM, VRP et ADMINIMO ont été placées en liquidation judiciaire le 28 mars 2023.

La rémunération indirecte des directeurs généraux a été réduite et un poste de direction générale supprimé le 16 mars 2023.

De plus, la société GROUIMO a pris des dispositions pour adapter les effectifs aux nouvelles conditions de marché, y compris et surtout sur les fonctions de back et middle office dans les métiers d'administration de biens.

Toutes ces mesures devraient permettre à GROUIMO de stabiliser son positionnement sur le marché de l'administration de biens et de retrouver sa rentabilité l'an prochain.

Filiales et participations

Depuis le 1er avril 2023, l'activité de diagnostic et d'expertise immobilière est assurée par la nouvelle filiale, la société AADIAGS.

4. Notes sur le bilan actif

OPTIONS RETENUES DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT CRC 2004-06

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition des - Immobilisations corporelles et incorporelles - Titres immobilisés et titres de placement	01.01.2005			
Coût d'emprunts activables - Montant comptabilisé à l'actif				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation - Montant comptabilisé à l'actif	31.12.2007			

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	950 461		(8 862)	941 599
Terrains				0
Constructions				0
Autres immobilisations corporelles	108 888	9 473	(30 741)	87 620
Avances et acomptes				0
Immobilisations financières	3 601 893	250 099	(4 624)	3 847 368
TOTAL	4 661 242	259 572	(44 227)	4 876 587

Amortissements et Provisions	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	795 901	50 656	(7 197)	839 359
Terrains				0
Constructions				0
Autres immobilisations corporelles	68 987	15 154	(30 740)	53 401
Immobilisations financières	1 817 799	42 000		1 859 799
TOTAL	2 682 687	107 811	(37 937)	2 752 559

Les logiciels et les licences acquis par l'entreprise sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les coûts de développement des sites Internet sont immobilisés et amortis sur 5 ans.

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation.

L'augmentation de ce poste est liée à :

- l'augmentation du capital social de notre filiale GROUPE G SYNDIC en janvier 2022 pour un montant de 250.000 € qui modifie la valeur des titres détenus,
- au rachat, en juillet 2022, de 99 parts sociales de la SCI LYBY détenues par la société LA BAIE.

La diminution de ce même poste fait suite, notamment, à la cession d'1 part sociale de la SCI LYBY à notre filiale GROUPE G GESTION en juillet 2022 pour 2.6 k€

Les titres de participation sont dépréciés à hauteur de 1.859.799 € au 31/12/2022. Les titres de nos filiales EXPERTIM, ADMINIMO et VRP ont été dépréciés pour la totalité de leurs valeurs. Cette dépréciation fait suite à la mise en liquidation judiciaire de ces sociétés en mars 2023.

Les plans d'amortissements des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

Amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME

Immobilisations décomposées :

Structure :

Amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : Amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Mode d'amortissement :

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
			Structures		Composants	
	mode	durée	mode	durée	mode	durée
Immobilisations incorporelles	Linéaire	1-5 ans				
Terrains	N/A					
Constructions	Linéaire	7 ans	Linéaire	50 ans	Linéaire	10-25 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3-7 ans				

fac

Etat des créances :

Les créances de GROUPIMO SA se détaillent comme suit :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Avances et acomptes versés	2 964	2 964	0
Clients douteux ou litigieux	126 401	126 401	0
Autres créances clients	1 254 440	694 897	559 542
Personnel, avances et acomptes	2 000	2 000	0
Fournisseurs, avoirs à recevoir	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 127	26 127	0
Impôt sur les bénéfices	206 617	206 617	0
Taxe sur la valeur ajoutée	7 862	7 862	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0
Groupe et associés	420 738	420 738	0
Débiteurs divers	514	514	0
TOTAL	2 047 662	1 488 120	559 542

Les créances clients sont principalement des créances intragroupes.

Au 31/12/2018, la société GROUPIMO détenait une créance de 983.315 € sur sa filiale GROUPIMO GESTION. Afin de permettre à sa filiale d'apurer cette dette, un protocole d'accord de paiement sur 120 mois a été signé en août 2019. Au 31/12/2022, le montant restant dû au titre de ce protocole s'élève à 656.921 €.

Le compte "clients douteux" concerne des créances liées aux conventions d'assistance facturées à nos filiales EXPERTIM (105 k€) et RENOVIMO (21 k€). Ces filiales ayant été mises en liquidation judiciaire le 28 mars 2023, ces créances, qui ont fait l'objet d'une déclaration de créances, ont été provisionnées pour la totalité au 31/12/2022.

La créance « Etat, impôt sur les bénéfices » pour 206.617 € concerne des crédits d'impôts relatifs aux CIR des années 2018 à 2020 pour GROUPIMO et ses filiales.

Nos demandes de CII des années 2015 à 2017 ont fait l'objet d'un refus par l'administration fiscale en mars 2022, diminuant la créance de 105.856 €.

Les dossiers techniques relatifs aux CII des années 2018 et 2019 ont, quant à eux, été transmis à l'Administration fiscale. A ce jour, ces dossiers n'ont pas fait l'objet d'un rejet contrairement à 2015-2017.

Une provision de 114 k€ avait été comptabilisée dans les comptes au 31/12/2021 pour couvrir le risque de rejet de nos demandes de CII des années 2018 à 2020.

Aucune demande de CII n'a été déposée au titre de l'année 2022 compte tenu des faits exposés précédemment.

La rubrique « Groupe et associés » est constituée des comptes courants des filiales de Groupimo S.A. Les comptes courants des filiales sont dépréciés à hauteur de 28.759 € au 31.12.2022, soit une diminution de 191.497 € sur 2022.

Cette diminution correspond,

- d'une part, à une reprise de la provision sur compte courant de notre filiale LA BAIE pour 207.3 k€ suite aux remboursements perçus en 2022.
- d'autre part, à une provision sur compte courant de notre filiale EXPERTIM pour 15.9 k€, montant provisionné en totalité suite à sa mise en liquidation judiciaire le 28 mars 2023

Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 29.298 €.

E. Notes sur le bilan passif

Capital social (actions ou parts)

Le capital social s'élève à 1.325.876 euros. Il est composé de 1.325.876 actions de 1 euro.

Variation des capitaux

Capitaux propres	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Capital social	1 325 876			1 325 876
Prime d'émission, de fusion, d'apport				0
Réserve Légale	129 708	2 880		132 588
Autres réserves				0
Report à nouveau	509 101	550 188		1 059 289
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	753 010	55 288	(753 010)	55 288
Provision réglementée				0
TOTAL	2 717 695	608 356	(753 010)	2 573 041

Lors de l'assemblée générale du 30 juin 2022, il a été décidé d'affecter le résultat 2021 d'un montant de 753.010 € comme suit :

- versement d'un dividende pour 199.942 €
- affectation en réserve légale pour 2.880 €
- affectation du solde pour 550.188 € en report à nouveau portant son montant à 1.059.289 €.

Provisions pour risques et charges

Provisions	31/12/2021	Dotation	Reprise	31/12/2022
Provisions pour litige				0
Provisions pour Impôts	174 425		(60 397)	114 028
Autres provisions pour risques et charges	153 585	52 104		205 689
TOTAL	328 010	52 104	(60 397)	319 717

La provision pour impôts de 114 028 € constituée en 2021, concerne le risque de rejet de nos demandes de CII des années 2018 à 2020.

La reprise sur provisions pour 60.397 € est liée au rejet, par l'administration fiscale, de nos demandes de CII des années 2015 à 2017. La rectification d'impôt a été comptabilisée au compte 671700.

Des provisions pour charges financières ont été comptabilisées en charge sur 2022 pour 52104 €. Elles concernent :

- des intérêts dans le dossier nous opposant à la SGBA pour 2.7 k€,
- des intérêts sur échéancier en cours de paiement dans le dossier BIRD pour 1.9 k€.
- des intérêts dans le dossier nous opposant à la Banque POPULAIRE pour 1.8 K€.
- la prise en charge des sommes avancées à EXPERTIM dans le cadre de la convention de trésorerie pour 45.7 k€.

État des dettes

Etat des dettes	Montant bruts	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Établissements de crédit	17 104	17 104		
Clients, avoirs à établir	0	0		
Dettes fournisseurs	251 098	251 098		
Dettes fiscales et sociales	296 028	296 028		
Dividendes à payer	3 374	3 374		
Autres dettes	566 579	533 579	33 000	
Groupe et Associés	29 284	29 284		
TOTAL	1 163 466	1 130 466	33 000	0

Le poste "dettes auprès des établissements de crédit" correspond à un solde débiteur en banque au 31/12/2022



La diminution du poste « autres dettes » (variation -274 k€) est principalement dû

- au paiement de l'échéance du prêt vendeur avec la société ATA0 pour un montant de 33 k€
- à la diminution des dettes envers nos filiales pour 201.6 k€
- à l'abandon de créance en compte courant accordée par l'un des associés pour un montant de 23.5 k€.

5. Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'un montant de 1.164.151 euros comprend des prestations facturées par la holding à ses filiales pour un montant de 1.161.901 euros. Cette baisse par rapport à l'année précédente s'explique notamment par la diminution de la convention d'assistance avec notre filiale RENOVIMO.

Résultat financier

	31/12/2022
Produits de participation	70 000
Revenus des autres créances	6 157
Autres produits financiers	0
Reprise provisions charges financières	207 355
Reprise provisions pour dépréciation immos financières	0
Total	283 512
Charges d'intérêt	4 156
Provisions dépréciation des immo financières	42 000
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	67 962
Total	114 118
Résultat financier	169 394

GROUIMO a perçu 70.000 € de produits de participation au titre des résultats de l'année 2021 de ses filiales, contre 269.000 € au titre de l'exercice 2021. Ces produits se décomposent comme suit : 20 k€ de COMAPHI et 50 k€ de GROUIMO SYNDIC.

Les revenus des autres créances pour 6.2 k€ concernent les intérêts de 2022 perçus au titre du

protocole d'accord de paiement avec la société GROUPEMO GESTION.

La reprise sur provisions pour 207.3 k€ concerne la provision sur compte courant de notre filiale LA BAIE suite aux remboursements reçus en 2022.

Les charges d'intérêts pour 4.2 k€ concernent des intérêts bancaires et des intérêts sur comptes courants d'associés.

La provision pour dépréciation des titres de participation concerne les parts sociales de nos filiales VRP - ADMINIMO et EXPERTIM, provisions constituées suite à la mise en liquidation de ces sociétés en mars 2023.

La dotation pour charges financières de 68 k€ concerne des provisions relatives aux dossiers SGBA - BIRD et BANQUE POPULAIRE Val de France et la provision pour charges financières liée à la liquidation de notre filiale EXPERTIM en 2023 (compte courant pour 15.9 k€ et avance en convention de trésorerie pour 45.7 k€).

Résultat exceptionnel :

Détail des charges exceptionnelles :

- Rectification CII 2015 à 2017 pour 60.4 k€
- Acomptes fournisseur prescrit pour 0.3 k€
- VCN parts SCI LYBY cédés pour 2.6 k€
- Mise au rebut Consignation TGI pour 2 k€
- Abandon de créances en faveur de notre filiale EXPERTIM pour 23.5 k€
- Dotation amortissements exceptionnels pour 2 k€

Détail des Produits exceptionnels :

- Boni de liquidation pour 1.7 k€
- Fournisseurs et dettes sociales prescrites pour 2.6 k€
- Reprise sur provisions suite rectification CII 2015 à 2017 pour 60.4 k€
- Abandon de créances en notre faveur pour 23.5 k€

Transfert de charges

- Non significatif

Rémunération des dirigeants

	Rémunérations	Avantages en nature	Total
Stéphane PLAISSY	58 026	0	58 026
Didier NICOLAI	57 847	0	57 847
Philippe KAULT	0	0	0
Stide TADI	54 633	0	54 633

Ventilation de l'effectif moyen

	Effectif moyen salarié	Effectif mis à disposition	Effectif Total	%
Ingénieurs et Cadres	5			56%
Employés et agents de maîtrise	2			22%
Apprentis	2			22%
Total	9	0	0	100%

Information sur les parties liées

Au compte de résultat :

	31/12/2022
Produits	
Prestations de services	1 161 901
Produits de participation	70 000
Revenu des autres créances	6 157
Produit cession immobilisations financières	1
Charges	
Autres achats et charges externes	23 189
Autres charges exceptionnelles diverses	23 467
IS Intégré	(3 540)

Au bilan :

	Brut	Provision	Net
Actif			
Titres de participation	3 829 568	1 859 799	1 969 769
Créances clients et comptes rattachés	1 379 254	116 499	1 262 755
Autres créances	420 738	28 759	391 979

Passif			
Fournisseurs et comptes rattachés	18 326		18 326
Autres dettes	7 331		7 331

Tableau des filiales et participations au 31 12 2022

Informations financières	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue directement ou indirectement (en %)	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2022		Prêts et avances consenties par la société non encore remboursées	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
MADININA SYNDIC	258 000	(89 732)	100	258 000	258 000	0	0	823 475	(348 759)	50 000
COMAPHI	8 064	30 900	100	3 024	3 024	346 558	0	191 834	20 057	20 000
M.I. GUYANE	47 360	21 469	80	160 000	0	0	0	167 972	45 205	0
EXPERTIM	500	n/a	100	500	0	15 858	0	n/a	n/a	0
GPIMO GESTION	1 748 772	1 873 291	100	2 690 696	1 433 896	40 429	0	1 491 494	22 984	0
DFA	1 000	(1 516)	100	100 000	0	2 800	0	0	18 222	0
LA BAIE	8 100	n/a	100	300 000	0	12 901	0	n/a	n/a	0
ENCLOS	1 000	-	100	999	0	0	0	0	0	0
SUPIMO	1 000	(175 250)	100	4 750	4 750	2 022	0	5 501	(149 103)	0
LYBY	1 524	9 124	100	99	99	52	0	0	42 821	0
VRP	40 500	n/a	100	40 500	0	0	0	n/a	n/a	0
ADMINIMO	1 000	n/a	100	1 000	0	0	0	n/a	n/a	0
RENOVIMO	10 000	n/a	100	0	0	0	0	n/a	n/a	0
FONTENOT IMMOBILIER MARTINIQUE	5 000	(31 734)	100	270 000	270 000	119	0	277 919	(181 085)	0
CHECKIN	1 000	n/a	100	0	0	0	0	n/a	n/a	0

GROUPE G détient des participations, pour lesquels nous exposons les travaux réalisés afin de valider les valeurs bilanciellles :

- Participations pour lesquelles aucun test de dépréciation n'a été effectué au regard de la valeur brute de la participation non significative :

○ Supimo : Valeur brute de 4750 €

○ GROUPEMO GROUPIMO SYNDIC : Valeur brute de 258000 € (en attente d'un test de dépréciation cdc)

○ Lyby : Valeur brute des titres de 99 €
○ Comaphi : Valeur brute des titres de 3024 €

- Participations pour lesquelles aucun test de dépréciation n'a été effectué au regard de la valeur nette de la participation (dépréciée) :

○ Enclos : Valeur brute de 999 € dépréciée à 100 %
○ DFA : Valeur brute de 100 000 € dépréciée à 100 %.

○ Résidence de la baie : Valeur brute de 300 000 € dépréciée à 100%.
○ MIG Guyane : Valeur brute de 160 000 € dépréciée à 100 %.

- Participations ayant fait l'objet d'une dépréciation en 2022 au regard des perspectives d'avenir des filiales :

- VRP : Valeur brute de 40500 € déprécié à 100 %
- Expertim : Valeur brute de 500 € déprécié à 100 %
- Adminimo : Valeur brute de 1000 € déprécié à 100%

- Participation ayant fait l'objet d'une comparaison entre la VNC, la valeur vénale et la valeur actuelle :

○ Groupimo Gestion : Valeur Brute 2.690.696 € dépréciée à hauteur de 1.256.800 €. A la demande du CAC une provision complémentaire pour dépréciation des titres de 297 k€ a été constatée au 31/12/2021.

Les provisions pour dépréciation de titres ont été déterminées en tenant compte des événements exceptionnels relatifs aux perspectives d'activités des filiales.

Impôt sur les bénéfices – Informations sur le calcul de l'impôt sur les sociétés au titre de l'intégration fiscale

Dénomination	Société filiale	Société mère	Résultat fiscal corrigé pour détermination du résultat d'ensemble		Charge d'impôt comme en l'absence d'intégration	Comptabilisation impôts société		Déficits restants à reporter	
			Bénéfice	Déficit		Intégration fiscale - charges	Intégration fiscale - produits	Avant entrée dans le Groupe	Au titre du Groupe
GROUPIMO		X	40 160				3 540		4 518 310
MADININA SYNDIC	X			346 828					
COMAPHI	X		23 597		3 540	3 540			
GPIMO GESTION	X		23 412						
DFA	X		18 222						
ENCLOS	X		0						
SUPIMO	X			134 508					



FONTENOT IMMOBILIER MARTINIQUE	X			180 849				14 419	
--------------------------------------	---	--	--	---------	--	--	--	--------	--

Les déficits fiscaux restant à reporter (**4.518 k€**) constituent aujourd'hui une vraie valeur pour Groupimo.

Crédit impôt recherche/innovation (CIR/CII)

Aucun dossier de demande de CII n'a été constitué au titre de 2022

Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires de commissaire aux comptes s'élèvent à 21.400 € pour l'année 2022.

Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

	au 31/12/2021	au 31/12/2022
Indemnités de fin de carrière	28 073	33 835

Méthodes et hypothèses utilisées :

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédits projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

- Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu est de 5,4%. Conformément aux préconisations de la norme IAS 19, ce taux est proche des taux au 31/12/2012 des obligations long terme sur le marché financier des maturités comparables aux durées résiduelles moyennes d'activité des salariés du Groupe. Toutefois, ce taux a été déterminé en excluant les valeurs financières, soumises à des fortes variations.

- Modalité de départ

L'hypothèse retenue est un départ à l'initiative de l'employé, l'indemnité versée est l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite (CCN N° 3090 - Art.34). Pour les sociétés ne relevant pas de la convention collective, les calculs ont été effectués en supposant que l'indemnité versée est égale à l'indemnité de base du code du travail. Cette indemnité est soumise à charges sociales.

- Age de départ à la retraite

Les âges de départ à la retraite retenus sont de 65 ans.

Engagements financiers

Le montant des avals, cautions et garanties données à des tiers s'élève à 0 euros pour l'exercice 2022

K€	2021	2020
----	------	------

Engagements donnés

Avals, cautions et garanties données à des tiers	0	0
Dont montant restant de l'engagement	0	0